

Accès aux droits des personnes accueillies en centre d'hébergement Eléments de cadrage

SOMMAIRE

I. Champs de la recommandation	2
II. Contexte	2
III. Problématique	3
A. L'identification des situations et des droits	3
1. Des situations d'isolement et de ruptures	3
2. Des positions sociales et des ressources variées	3
3. Des droits sociaux de plus en plus détaillés	4
B. L'intérêt général et les intérêts particuliers	4
C. Le processus d'autonomisation et l'accès aux droits	5
IV. Les enjeux	5
A. Enjeux pour les établissements	6
B. Enjeux pour les accompagnants	7
1. L'accueil et l'information	7
2. Le diagnostic et l'accompagnement	8
C. Enjeu pour les usagers	8
V. Questions	10
A. L'établissement	10
B. L'accès aux droits	11
VI. Cadre méthodologique	11
Annexe 1 : Liste des principaux sigles utilisés	13
Annexe 2 – Définition des types de places	14
Annexe 3 – Textes juridiques de référence	15
Annexe 4 – Mots clés	16
Annexe 5 – Bibliographie	17

L'Anesm a pour mission d'élaborer des recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Ces recommandations ont pour vocation d'éclairer les professionnels dans leurs actions et les établissements dans leur organisation. « *L'accès aux droits des personnes accueillies en Centre d'Hébergement* » a été retenu comme un des thèmes du programme de travail 2010/2011 de l'Agence.

I. Champs de la recommandation

Les structures concernées par la recommandation sont les établissements et services qui accompagnent « les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Les étrangers s'étant vu reconnaître la qualité de réfugié ou accorder le bénéfice de la protection subsidiaire en application du livre VII du code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'asile » (art. L 345-1 du code de l'action sociale et des familles).

Les établissements ainsi définis (les centres d'hébergement et de réinsertion sociale dont les centres provisoires d'hébergement) ont pour mission « l'accueil, notamment dans les situations d'urgence, le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse » (art. L 312-1 alinéa 8 du code de l'action sociale et des familles).

II. Contexte

L'évolution législative et réglementaire dans ce secteur a affiné au cours du temps ses modes d'intervention en précisant au fur et à mesure ce que l'accès au droit recouvre :

- La loi du 19 novembre 1974 en modifiant l'article 185 du code de la famille et de l'aide sociale et le décret n° 76.526 avait précisé la vocation des CHRS.

- La loi du 30 juin 1975 inscrit les CHRS dans le dispositif réglementaire applicable aux institutions sociales et médico-sociales : autorisation préfectorale, convention entre le Préfet et l'organisme gestionnaire, financement de l'Etat sous forme de dotation globale de financement depuis le décret 88- 279.

- Les missions des CHRS et les réponses apportées par ces structures ont beaucoup évolué : la consolidation juridique a été renforcée par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Les CHRS ont vu ainsi leur rôle se transformer en une plate-forme d'insertion liant les activités d'accueil, d'orientation, d'hébergement favorisant l'insertion sociale et professionnelle. Des financements divers provenant de l'Etat et des partenaires (collectivités territoriales et locales) ont accompagné cette évolution.

- Le décret n°2001-576 relatif aux conditions de fonctionnement et de financement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale apporte des modifications concernant les activités et l'organisation, les modalités d'accueil et de séjour et les dispositions financières.

- La loi n°2002-2_{rénovant} l'action sociale et médico-sociale réformant la loi de 1975 met l'accent sur la diversification de l'offre afin de répondre aux besoins, la promotion du droit des usagers et la coordination du partenariat.

En novembre 2009, une refondation du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement a été engagée au travers de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abris ou mal logées sur la période 2009-2012. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des actions menées depuis 2008¹ qui visent à mettre en place un service public de l'hébergement et de l'accès au logement.

Cette évolution tend à distinguer les deux secteurs : celui de l'hébergement et celui du logement. Cette distinction permet d'avoir des objectifs ciblés pour l'un comme pour l'autre et de travailler des passerelles de l'un vers l'autre.

Au final, ce secteur comprendra un Service d'orientation (SIAO²) – guichet unique pour l'accès à l'hébergement ou au logement - permettant d'orienter au plus vite la personne vers une solution d'hébergement ou de logement en fonction de sa situation. La politique publique est d'orienter à chaque fois que possible vers le logement plutôt que vers l'hébergement³.

Le référentiel national des prestations⁴ du 16 juillet 2010 définit le nouveau service public de l'hébergement et de l'accès au logement en déclinant pour le dispositif « Accueil, Hébergement, Insertion » (AHI) les objectifs prioritaires. « L'accès de tous aux droits de tous » est réaffirmé dans cette circulaire : « le service public de

¹ Mise en place du chantier national prioritaire 2008-2012 à la suite du rapport Pinte.

² Système Intégré de l'accueil et de l'orientation

³ « Le logement d'abord »

⁴ Circulaire n°DGCS/1a/2010/271

l'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abris ou mal logées doit garantir l'accès effectif aux droits fondamentaux ».

Outre le respect des principes d'un service public : la continuité de la prise en charge (en particulier, à travers le référent unique), l'égalité devant le service, l'adaptation des prestations à la demande sociale des publics accueillis et un positionnement guidé par l'intérêt général, les trois objectifs attribués au dispositif « AHL » sont ainsi posés :

- une aide immédiate, inconditionnelle et de proximité,
- une aide respectueuse des droits des personnes et favorisant leur participation,
- une aide globale, qualifiée et adaptée aux besoins des personnes.

Cette évolution du secteur est nécessaire comme le fait remarquer la FNARS : « Notre système de prise en charge est à bout de souffle et la réforme est inévitable. »⁵. Elle impacte l'organisation générale de la prise en compte de la personne mal logées ou sans abris et questionne les pratiques et les métiers.

III. Problématique

Si l'accès au droit fait partie des missions et des prestations délivrées par les centres d'hébergement, la diversité des droits et des situations des publics concourent à rendre le processus multiforme.

Par ailleurs, la généralisation des droits des usagers et leur considération dans le processus des accompagnements amènent les professionnels comme les usagers à arbitrer sur des valeurs, des principes dans le quotidien des accompagnements.

Enfin, parce que le public accueilli est accompagné dans sa quête d'autonomie, l'accès aux droits est ancré dans cette démarche dans le sens où il entre dans le processus développé par les professionnels. Favoriser l'autonomie, c'est aider l'usager à arbitrer entre différentes possibilités, c'est poser des choix qui apparaissent raisonnables au regard du contexte.

A. L'identification des situations et des droits

Le public des centres d'hébergement est varié et recense des difficultés dans plusieurs sphères de la vie familiale, sociale, professionnelle et économique.

1. Des situations d'isolement et de ruptures

Il s'agit d'une population plutôt masculine et jeune. Ce public est caractérisé par son isolement, la plupart des adultes hébergés vivent seuls et sans enfants. Cependant, la part des familles monoparentales croît depuis 1985⁶. Cette évolution a eu pour conséquence de féminiser la population hébergée en centre d'hébergement (61% d'homme, 39% de femmes).

Les femmes isolées sans enfant sont beaucoup plus jeunes que les hommes dans la même situation. La moitié d'entre elles a moins de 25 ans contre 27% pour les hommes.

Ces derniers constituent une population plus hétérogène composée de jeunes mais également de personnes plus âgées : 23% des hommes isolés sans enfants ont ainsi 45 ans et plus.

Ce sont des personnes en rupture familiale ou conjugale (jeunes majeurs en errance, femmes battues), des personnes en rupture économique (familles expulsées de leur logement) ou de nature diverse (sortants de prison, ...).

Selon E. Woitrain (données 1997), près de 40% des personnes hébergées viennent d'un établissement social, médical ou pénitentiaire, dont 60% était accueilli en hébergement d'urgence. Un peu plus d'un quart était hébergé dans leur famille ou chez des amis et près d'un cinquième des personnes accueillies en CHRS avait un logement personnel. Enfin, un hébergé sur dix était « sans abri ». Ces situations de précarité extrême, peu fréquentes chez les femmes seules, accompagnées ou non d'enfants, sont plutôt le lot d'hommes seuls de tous âges. Des couples avec enfants sont également concernés.

2. Des positions sociales⁷ et des ressources variées

Selon A. Mainguené (données 2004), le rapport à l'activité, quand il existe, est caractérisé par des emplois pas ou peu qualifiés. 20% des adultes hébergés en CHRS ne possède aucune expérience professionnelle. Les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés : près de 35% d'entre elles n'a jamais travaillé contre 10% des hommes. Un quart des hommes seuls de moins de 25 ans n'a aucune expérience contre 5% pour leurs aînés. Toutefois, lorsqu'ils

⁵ Pourquoi la refondation est indispensable – Propositions de la FNARS pour l'hébergement et le logement. *Supplément la Gazette*, n°86 – novembre 2009.

⁶ Woitrain E., Les personnes hébergées par les CHRS : des hommes et des femmes en grande difficulté sociale, *Etudes et Résultats*, n° 29, août 1999, DREES.

⁷ Statut, groupes d'appartenance, espaces de vie, ...

possèdent une expérience professionnelle, leur qualification est bien souvent faible : 45% des hébergés sont des ouvriers sans qualification.

Ces caractéristiques entraînent un taux d'inactivité important : 60% des adultes en CHRS est au chômage. Seul 8% des hébergés suit un stage de formation. Ces stages concernent essentiellement les plus jeunes.

Cependant, près d'un tiers des adultes hébergés en CHRS a un revenu issu du travail. Près de la moitié de cet effectif est salarié sous contrat (CDI, CDD ou équivalent) et 40% des travailleurs est au régime général de l'assurance maladie⁸. La couverture maladie universelle (CMU) reste cependant majoritaire en ce qui concerne l'assurance maladie des travailleurs hébergés.

Ce taux d'activité impacte directement les ressources. Un hébergé sur cinq est sans ressources en 1998. Ce sont essentiellement les adultes isolés de moins de 25 ans qui sont concernés. En effet, 45% d'entre eux n'a pas de ressources (Source enquête ES 1997).

Ce descriptif est issu des enquêtes de la DREES⁹ et appuie les éléments qui avaient déjà été mis en évidence au cours de la conférence de consensus. Les recherches concernant les situations de sortie des personnes des situations d'exclusion mettent en lumière un processus temporel et discontinu intégré au sein de l'expérience de ces personnes. « Cette sortie met en jeu l'identité de la personne. C'est pourquoi certains chercheurs insistent sur le fait qu'elle est difficile et que l'insertion est toujours relative alors que pour d'autres, elle est même impossible. »¹⁰.

3. Des droits sociaux de plus en plus détaillés

La description du public montre la large palette des droits potentiellement possibles pour les personnes hébergées. Ils peuvent aller des droits relatifs à la citoyenneté (domiciliation, discrimination, papiers d'identité, ...), au travail et à la formation (les inscriptions de type pôle emploi, intérim, centre de formation, les conflits avec l'employeur, ...), à la famille (l'autorité parentale, la pension alimentaire, les allocations familiales, ...), à la justice (les obligations légales, l'aide juridictionnelle, les lieux d'accès aux droits, ...), au logement (le DALO, la caution et le dépôt de garantie, les aides au logement, ...), aux minima sociaux (le revenu de solidarité active, l'allocation de solidarité, l'allocation d'adulte handicapé, ...), à la santé (l'accès à la santé, le droit à l'assurance maladie, l'accès à la contraception, ...).

L'utilisateur doit pouvoir accéder aux informations sur les droits, connaître les procédures, les délais, les interlocuteurs, pour comprendre, pour oser poser des questions, pour agir.

La singularité de chacune des situations rencontrées et la pluralité des solutions amènent à la prudence et à l'analyse fine des situations. La recommandation identifiera les éléments incontournables de la phase de diagnostic de l'accompagnement vers l'accès aux droits.

B. L'intérêt général et les intérêts particuliers

L'accès aux droits dans une démarche éducative d'insertion sociale et professionnelle fait référence simultanément à l'accès aux droits fondamentaux et à l'inscription de la personne humaine dans une société organisée par ces lois du vivre ensemble.

La recommandation devra définir comment cette question interroge les principes de l'établissement et les pratiques des professionnels visant à développer l'autonomie des usagers. Elle sera amenée à définir ce que les termes de cette thématique soulèvent.

L'affirmation des droits des usagers dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux est à placer dans le contexte général du développement et de la généralisation du droit dans les sociétés actuelles.

Le droit deviendrait-il le seul mode de régulation des rapports sociaux ? Certes, personne ne niera qu'il apporte sa part de réponse à l'amélioration de la prise en charge des usagers¹¹. La relation avec l'utilisateur basée sur le droit est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante pour améliorer la qualité de celle-ci¹².

Rarement nouveaux, les droits des usagers se rattachent pour la plupart aux droits fondamentaux de la personne humaine inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Toutefois, la théorie des droits de l'homme se veut dans son essence individualiste.

Cette philosophie individualiste¹³ suscite différents points de vue.

⁸ Mainguéné A., *Un quart des personnes hébergées en établissement social disposent d'un revenu issu du travail*, Les Travaux de l'Observatoire 2007-2008, pp. 183-192

⁹ Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques.

¹⁰ Conférence de consensus nov. 2007 – Fiche 12 « Synthèse des études sur les dimensions sociologique et anthropologique du phénomène : facteurs explicatifs, mode de vie et trajectoires de sorties ».

¹¹ Lhuillier J-M., Les responsables devront s'habituer à aller devant les juges », revue Direction(s), n°67 – oct. 2009, pp 27-28

¹² Dictionnaire permanent – Action Sociale – Droit des usagers.

¹³ Dictionnaire permanent – Action Sociale – Droit des usagers

L'individualisation progressive de la prise en charge pourrait avoir pour conséquence l'absence de perception par une partie plus ou moins importante des usagers, d'un intérêt collectif.

La dilution du droit naturel au profit des droits subjectifs questionne la référence commune à la Loi. Existe-t-elle encore ? Quel(s) sens a-t-elle ? L'impact de ce point de vue¹⁴ impose aux organisations et, en particulier aux centres d'hébergement de veiller à ce que l'intérêt général ne soit pas mis en abîme par des intérêts particuliers (professionnels ou usagers), par des droits subjectifs.

Le droit est alors posé lui-même comme un enjeu¹⁵. La question est de savoir si les centres d'hébergement, bien que soumis structurellement aux contraintes du droit s'en éloignent dans la pratique¹⁶.

Un autre point de vue envisage le rattachement du travail social à cette philosophie comme une possibilité d'induire des changements. L'utilisateur n'est plus abordé par sa catégorie (bénéficiaire de prestations, salarié, retraité, etc.) mais par sa situation concrète et ses capacités propres qui ne sont plus présumées. « La référence de substitution est fournie par les droits de l'homme, nouvelle catégorie à fonction d'universalisation qui permet de fonder les droits mais aussi de construire leurs contreparties »¹⁷.

C. Le processus d'autonomisation et l'accès aux droits

Nous héritons de deux traditions dans l'usage du terme « autonomie » : la tradition kantienne et la tradition anglosaxonne. Avec Kant, respecter l'autonomie, c'est viser plus largement la dignité de la personne. Avec la tradition anglosaxonne, la référence centrale, c'est l'individu. C'est à Kant que nous devons l'articulation de la notion d'autonomie avec celles de dignité et de personne. L'autonomie est, au sens strict, la capacité à se donner à soi-même ses propres lois, c'est-à-dire obéir à la raison, à la conscience morale : faire des choix raisonnables. Pour soi, mais pas seulement puisque, selon Kant le critère de l'acte raisonnable est qu'il devrait pouvoir être universalisé, c'est-à-dire valable pour tous.

« La définition de la personne – et sa dignité – s'enracinent là : dans la capacité d'agir raisonnablement, de se laisser guider par la raison, d'oser penser par soi-même.

C'est la difficulté ou la limite de cette définition de l'autonomie : que faire lorsque la raison est déficiente, son usage limité ou simplement perturbé par les émotions, ou la souffrance ? »¹⁸

D'autres auteurs (Ricoeur P, Guindon J., par ex.) préfèrent partir du fait que l'autonomie est imparfaite et qu'elle s'acquiert. Cette autonomie n'est pas idéale, elle n'est pas donnée d'un seul coup ni une fois pour toutes, se donne à voir dans les capacités. Ricoeur, pour définir une personne comme sujet de ses paroles, de ses choix et de ses actes, parle de « l'homme capable ».

Favoriser l'autonomie, c'est alors faire attention aux capacités de la personne. C'est entrer dans une dynamique de reconnaissance dont chacun a besoin pour se sentir exister personnellement. C'est aussi les développer, les susciter, donner les moyens de les faire passer à l'effectivité.

Dans le cadre de l'accès aux droits, c'est permettre à l'accompagné d'arbitrer entre plusieurs possibilités et de choisir ce qui apparaît comme raisonnable en fonction du contexte dans lequel il est.

La difficulté posée au professionnel est d'accompagner l'utilisateur simultanément à l'appropriation ou à la réappropriation de l'autonomie (intégration de la loi pour lui-même) et à l'accès aux droits (connaissance de nouvelles règles, nouvelles démarches, nouvel environnement, nouveaux choix).

La recommandation identifiera les éléments de diagnostic estimant les capacités de l'utilisateur à faire usage de ses droits. Elle cherchera à donner des indices permettant d'évaluer les avancées de ces accompagnements.

IV. Les enjeux

Cette recommandation intervient à un moment de transformations en profondeur des caractéristiques du secteur de l'hébergement et de ses fonctionnements.

En effet, ces transformations ont mis (ou remis) en mouvement la réflexion au sein des établissements et de leurs personnels. Celle-ci ne pourra qu'être bénéfique dans l'appropriation de cette recommandation.

Schématiquement, les enjeux de cette recommandation peuvent se retrouver sur la représentation ci-après. L'accès au droit est un principe de droit commun qui s'applique à l'utilisateur de centre d'hébergement. Comment la vie

¹⁴ Bec C., De l'Etat social à l'Etat des droits de l'homme, PUR, 2007.

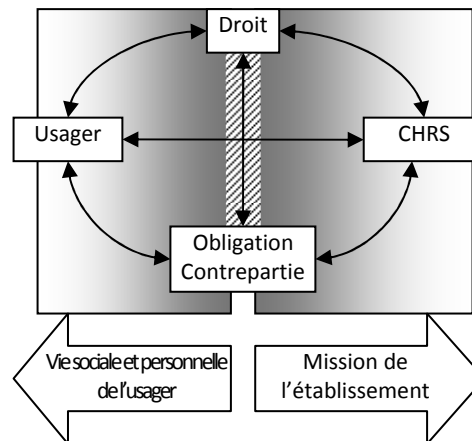
¹⁵ Astier I, Présentation du dossier Les Magistratures sociales, Droit et société 44/45 – 2000, pp 85-89

¹⁶ Weller J-M., Une controverse au guichet : Vers une magistrature sociale, Droit et société 44/45 – 2000, pp 91-109

¹⁷ Lafore, R., Le contrat dans la protection sociale, Droit Social 2003, n°1, pp. 105-114.

¹⁸ Zielinski A., Pour une éthique de la relation : la dimension relationnelle de l'autonomie et de la vulnérabilité », In Premières rencontres scientifiques sur l'autonomie – Evaluer pour accompagner. CNSA, fév. 2009, p. 6

sociale et personnelle amène-t-elle l'utilisateur à se positionner par rapport à cet accès au droit ? Est-ce que l'accès au droit implique obligation ou contrepartie ?



Comment interpelle-t-il le centre d'hébergement relativement à cet accès au droit ? Quelles idées a-t-il de cet interlocuteur ?

Est-ce que l'accès au droit de l'utilisateur implique de l'obligation et/ou de la contrepartie pour le centre d'hébergement ? Comment le centre d'hébergement envisage-t-il l'utilisateur dans son accès au droit ? Comment le centre d'hébergement définit-il, dans ses missions, l'accès au droit des usagers ?

La recommandation aura deux cibles : les équipes accompagnantes et les responsables des établissements et leurs équipes de direction.

La partie de la recommandation dédiée aux équipes accompagnantes clarifiera la posture des professionnels face aux usagers mais également face aux normes institutionnelles des établissements leur permettant de se situer non seulement dans leur relation avec l'utilisateur mais aussi avec les partenaires extérieurs.

Pour les équipes de directions des établissements, les aspects organisationnels¹⁹ seront étudiés plus en détail. Concernant la loi n° 2002-2, il s'agit du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement. Au-delà, il peut s'agir des fiches de postes, des règlements intérieurs, des chartes de partenariat, de conventionnement formalisé entre partenaires, de mise en place ou de participation à des réseaux thématiques, etc.

A. Enjeux pour les établissements

Dans cette période de transformation du champ de l'hébergement et du logement, l'enjeu pour les établissements va être de redéfinir leur mission, leur métier et leur interaction avec les autres partenaires du champ.

L'accent particulier posé sur l'accès aux droits des usagers de centre d'hébergement peut amener les établissements à questionner la cohérence d'ensemble des missions, des objectifs à atteindre en passant par les pratiques mises en œuvre ou à mettre en place au profit des publics accueillis.

Concernant l'organisation générale, tous les grands auteurs²⁰ (sociologue, économiste, psychologue des organisations) qui ont travaillé sur les organisations ont montré que le cadre de travail mis en place au sein d'une société, entreprise, association, etc. impactait le travail de ses collaborateurs

Concernant l'accès aux droits, on peut penser qu'un centre d'hébergement organisé au niveau de ses instances de gouvernance, de direction, de représentations salariales, de représentations des usagers, sera plus à même de faire vivre le droit avec ses obligations pour les usagers.

Considérant les relations sociales en jeu dans les situations professionnelles entre le travailleur social et l'utilisateur et au regard de l'impact des filtres interprétatifs de la parole d'autrui, le Projet d'Etablissement est l'instrument par excellence pour définir la culture et les principes qui sous-tendent les pratiques dans leur évolution.

Cette définition est particulièrement importante si, comme à l'instar de S. Karsz²¹ pour le travail social ou D. Jodelet²² plus généralement pour les représentations sociales, on ne peut que constater que le travail des professionnels s'appuie sur une appréciation des êtres et des choses, l'établissement a tout intérêt à définir clairement ses valeurs et ses principes organisateurs afin que ses membres puissent s'y référer dans les situations complexes et ambiguës.

¹⁹ Les recrutements, les formations, les temps d'appropriation du projet d'établissement, les modes de connaissance des partenaires, ...

²⁰ Crozier, Friedberg, Le Boterf, Lemoine, Mayo, Smith, ...

²¹ Karsz S., Pourquoi le travail social ? Définition, figures, clinique, Paris, Dunod, 2010, 161p.

²² Jodelet D., Représentations sociales : phénomène, concept et théorie, Paris, PUF, 1989, 424 p

Par exemple, l'accès aux droits peut avoir plusieurs acceptions :

- 1- Le droit est premier (dans la hiérarchie des valeurs) et tout être humain doit y accéder, des contreparties ne doivent pas être exigées,
- 2- Le droit existe, il est possible mais il y a systématiquement une contrepartie d'obligation – l'un ne va pas sans l'autre,
- 3- Le droit ne peut exister que si des obligations ont été réalisées.

Ces trois conditions d'accès au droit amènent des pratiques professionnelles différentes. Ceci illustre l'importance pour les établissements de prendre le temps des définitions, des explications pour que les actes professionnels soient en cohérence avec le projet d'établissement et les textes en vigueur. C'est un enjeu important de crédibilité autant à l'égard du public que des services de l'Etat.

Le projet d'établissement est l'instrument qui doit aussi être mis en œuvre dans ses différentes composantes dont l'organisation et la veille partenariale.

B. Enjeux pour les accompagnants

Selon le point de vue adopté, l'accompagnement des usagers de centre d'hébergement n'est pas de la seule attribution des travailleurs sociaux (conseiller en économie sociale et familiale, éducateur, assistant de service social, bénévoles, etc.), les agents d'accueil et les personnels des services généraux peuvent être amenés à gérer des situations où l'accès au droit est présent²³.

Le travail de l'accompagnant va s'orienter selon deux axes : celui de l'aide au projet individualisé (ou de l'aide à la décision) et celui du partenariat.

1. L'accueil et l'information

Dans le cadre de l'accès aux droits des usagers les *50 droits contre l'exclusion* édité par l'ANSA²⁴ donnent une idée des informations à connaître. Mais comme le médecin « ne connaît pas toutes les maladies ni tous les médicaments (...) il en va de même dans le domaine social »²⁵.

Cependant, le professionnel doit être à même – au regard des urgences définies avec l'utilisateur de produire une information ou de s'appuyer sur les réseaux de l'établissement pour permettre à l'utilisateur d'accéder à ses droits.

Ces démarches d'informations prennent différentes formes sur le terrain. L'internalisation est parfois priorisée : l'établissement accueille des professionnels de la santé, de la justice, de l'emploi, ... pour qu'ils interviennent au sein du centre d'hébergement sous forme d'information individuelle ou collective. Elle peut être, au contraire bannie en invitant l'utilisateur à aller vers l'extérieur pour ses démarches de domiciliation, de soins par exemple.

L'information peut prendre des formes très imaginées considérant le niveau de lecture des usagers trop faible pour communiquer exclusivement sous forme écrite.

Des expériences variées et ingénieuses sont mises en place dans les centres d'hébergement afin de remédier au problème de la diffusion des informations relatives à l'accès aux droits.

La question de l'accès au droit s'est portée initialement sur la connaissance par l'utilisateur de ses droits. Cette préoccupation s'appuyait sur une croyance habituellement admise²⁶ qui se maintient dans les croyances collectives alors que l'épreuve de la réalité montre qu'il n'en est pas ainsi. En effet, « Ce n'est pas parce que quelqu'un sait, veut et doit faire une action, qu'il peut la réaliser. »²⁷

« "Dans certains contextes, l'idée de considérer les droits comme des permissions d'agir peut être tout à fait inadéquate, en particulier à cause de l'inhibition à choisir qui peut provenir d'une variété de causes." (Sen, 2002-2005, p. 225-226)

L'inhibition à choisir aboutit à un refus de faire usage de droits institutionnellement reconnus, refus inexplicable du point de vue de l'agent rationnel idéal. »²⁸

La question de l'information est un enjeu pour le professionnel. Pourtant, il ne peut connaître l'ensemble de ces aides, parce qu'elles résultent d'années d'évolution et parce qu'elles dépendent de multiples organismes. La recommandation identifiera les moyens pour que le professionnel puisse se tenir informé et connaître les lieux ressources dans lesquels il pourra trouver l'information adéquate.

²³ Selon l'enquête de la DREES sept. 2010 (ES 2008), la plus grande partie du personnel de CHRS exerce des fonctions éducatives – Les éducateurs spécialisés constituent la première profession de l'hébergement ; les surveillants de nuit forment la deuxième profession de l'hébergement.

²⁴ Hirsch M., avec la coll. De l'Agence Nouvelle des Solidarités actives, Paris, Dalloz, 2009, 236p.

²⁵ Hirsch M., op. cit. Préface XIII

²⁶ Si je connais, je peux agir.

²⁷ Michit R. - Michit H, L'identité psychosociale – diagnostic et développement, Grenoble, MC2R, 2008, p. 85

²⁸ Zwarthoed D., Comprendre la pauvreté John Rawls – Amartya Sen, Paris, PUF Philosophie, p.124

2. Le diagnostic et l'accompagnement

« Puisque la matière première est donnée au travail social à partir de processus précédents (école, famille, économie,...), il convient d'y voir une "matière brute", pour souligner qu'elle fait – dès le départ – l'objet d'un travail d'appropriation-transformation. Afin de s'occuper des questions d'emploi, de logement, de santé physique ou mentale, avant de pouvoir s'en occuper et comme condition pour pouvoir s'en occuper, le travail social les lit selon certains codes, les pétrit d'une certaine manière, bref les interprète. Il s'emploie à décoder ce que les processus précédents y ont déposé, c'est-à-dire qu'il les chiffre suivant ses propres orientations, d'après ses terminologies, en fonction des concepts dont il dispose et de ceux qui lui font défaut, selon ses possibilités de ses techniques d'intervention. »²⁹

Cette phase de décodage, de compréhension de la situation, de ses enjeux permet au professionnel de prioriser les urgences et surtout- en référence à sa connaissance des circuits administratifs, sociaux ou économiques – d'organiser avec l'utilisateur les démarches qu'il sera à même de mettre en place.

Le travailleur social se trouve à l'intersection de référentiels théoriques plus ou moins argumentés, de logiques institutionnelles forcément intéressées, de compétences professionnelles par définition incomplètes, de politiques sociales nécessairement orientées et partiales. Avec l'ensemble de ces éléments, il construit son action en direction de l'utilisateur.

Le travail de l'accompagnant ici est peut être celui de définir les éléments sur lesquels il s'appuie pour organiser son approche et donc son écoute. En effet, *la matière première* (la parole de l'autre) est signifiée ou restructurée au regard de dominance culturelle. « Ressourcement psychique, réparation du lien social, résilience, réinsertion en milieu ordinaire, principes éducatifs...: quelle que soit la pertinence de ces objectifs supposés du travail social, ils sont impraticables sans conceptions de la société, sans référence à ce qui est bon et souhaitable, sans modèles de relations humaines, sans idéaux. »³⁰

Le diagnostic qu'il posera de la situation sera fonction des « tables d'écoute »³¹ du professionnel. L'enjeu porte donc sur l'importance d'établir un diagnostic le plus ajusté à la situation de l'utilisateur afin de ne pas l'orienter vers des droits qui seraient en cohérence avec la projection du professionnel et non avec la réalité de l'utilisateur.

Un diagnostic mal posé dans le cadre d'un accès au logement peut par exemple se traduire pour l'utilisateur par une non implication dans le logement, une reprise de l'alcool, des altercations avec le voisinage et un retour à la rue. Ce type de parcours est particulièrement destructeur pour l'utilisateur de la confiance qu'il a en sa capacité à agir de façon autonome³².

A force de renouveler les expériences d'échec, l'accompagnant renforce malgré lui les compétences d'assistance de l'utilisateur. A chaque acte réalisé (ou non réalisé : rendez-vous manqués, entretien « décalé » par rapport à l'interlocuteur, etc.), l'utilisateur prend acte de ses difficultés à répondre aux sollicitations qui lui sont demandées. Ses représentations de soi en action se construisent en terme d'incapacité à faire, seul, sans l'aide d'un tiers.

Ce travail de répétition est d'autant plus déstructurant pour l'utilisateur qu'il a lui-même intégré la norme d'autonomie développée dans les politiques sociales. Il se trouve dans un véritable paradoxe où l'autonomie offerte l'amène à prendre conscience de la nécessité pour lui d'une assistance dans ses actes³³.

Parce que la mission des centres d'hébergement porte sur l'accès ou le recouvrement de l'autonomie des publics accueillis, l'enjeu porte sur la définition de cette mission et sur sa mise en œuvre.

C. Enjeu pour les usagers

L'enjeu pour les usagers porte sur leur possibilité d'agir pour eux, en toute connaissance de cause et de façon ajustée par rapport aux différentes situations (démarches vers l'administration de l'Etat Civil, la Caisse d'Allocation Familiale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, etc.).

Concernant l'accès aux droits, c'est la conjonction du Savoir, du Vouloir et du Pouvoir agir qui vont permettre à l'utilisateur d'agir de façon ajustée³⁴.

Le Savoir fait référence à l'information. Même si l'information ne suffit pas pour que l'utilisateur accède aux droits auxquels il peut prétendre, cette information doit cependant être disponible. Un premier enjeu porte sur la vulgarisation des informations concernant l'accès aux droits.

²⁹ Karsz S., op. cit. p. 29

³⁰ Karsz S., op. cit. p. 31

³¹ Karsz S., op. cit. p. 41

³² Michit R. Michit H., op. cit. pp. 115-118

³³ Duvoux N., L'autonomie des assistés – Sociologie des politiques d'insertion, PUF, Le lien social, Paris, 2009.

³⁴ Le Boterf G., Agir avec compétence, cycle de conférence IFP Bretagne, Rennes, janvier 2008.

Le Vouloir interpelle la perception que l'usager a de lui-même dans le Monde³⁵. Il n'est pas rare que par le jeu de la désirabilité sociale³⁶, par exemple, l'usager accepte et veuille mettre en place une démarche spécifique d'accès aux droits. Cette volonté n'est pas suffisante pour que l'action se réalise.

Le phénomène de désirabilité sociale est une explication possible de cette volonté sans action mais d'autres situations peuvent être mentionnées : la soumission à l'autorité³⁷, la versatilité, l'esquive d'une relation trop prégnante, etc. Vouloir n'est donc pas Pouvoir.

Le Pouvoir fait appel au moteur de l'action. La potentialité d'agir renvoie à l'énergie pour faire³⁸, à la connaissance de la situation de l'action et à la volonté d'apposer sa marque sur cette situation.

L'enjeu pour l'usager va donc être de lui permettre de mettre en place la synergie Pouvoir-Vouloir-Savoir. Il s'agit du plein exercice de l'autonomie sociale de l'usager.

« L'incapacité sociale prêtée à certaines populations est relative à leur distance vis-à-vis des modèles hégémoniques. Leur incapacité est dite sociale parce qu'on confond "social" et "idéologiquement hégémonique". En fait ladite incapacité n'exclut nullement de puissantes compétences permettant d'esquiver les travailleurs sociaux, de les manipuler, et même de les épuiser »³⁹.

La position de l'usager dans sa relation avec le prestataire⁴⁰ a changé. Depuis la loi sur le RMI qui a été une véritable révolution dans l'approche des publics en instaurant un contrat d'insertion, les politiques sociales ont suivi et développé cette approche par contrat. Certaines études⁴¹ ont montré la difficulté de mettre en place les contrats de séjour par exemple pour les usagers étant « de passage » ou ne comprenant pas les raisons de la contractualisation. Au-delà de la difficulté à mettre en place cette démarche de contractualisation pour tous les publics, il apparaît que cet acte n'est pas anodin ni dans la place occupée du signataire, ni dans ce que cet acte renvoie comme image de soi-même.

N. Duvoux a très bien démontré la liaison entre la norme d'autonomie et la signature d'un contrat. « L'attente institutionnelle d'autonomie dans le RMI peut être dite paradoxale à double titre. Elle est paradoxale matériellement, d'une part, puisque les allocataires sont de par leur statut même incapables de répondre à l'injonction d'être autonomes. (...) ces formes d'encadrement [*suivis, contrats*] conduisent leurs "bénéficiaires" à faire l'épreuve de la condition d'assisté, si l'on veut bien donner à ce terme l'acception sociologique définie par Georg Simmel (relations régulières et contractuelles avec les services sociaux). »⁴²

Dans la lignée des lois suivant celle du RMI, la loi n°2002-2 modifie la position sociale de l'usager, elle le fait passer d'une position de dépendance à un système d'assistance à une place d'être autonome. Cette transformation de statut influence les mises en actes de l'usager : « Le statut et les rôles composants de l'identité influencent les actes. Leur effet est déterminant sur les prises de décisions-actions »⁴³.

Cette position de statut d'usager, avec parallèlement, un rôle d'accédant aux droits génère des actes qui ne seront pas forcément ajustés aux situations si les compétences individuelles n'ont pas été suffisamment renforcées.

Pourtant, placer l'accompagné-hébergé à l'intersection de ses droits et obligations, c'est le placer comme décideur avec ses positions sociales, ses compétences, ses capacités d'analyse et ses représentations sociales. L'enjeu pour l'usager est de rendre cohérent les éléments qui composent son identité afin de lui permettre de poser les actes de son insertion.

Enjeux	Champs	Impacts
Définir les principes, valeurs qui président aux missions du centre d'hébergement.	Organisationnel	- en interne : pratiques professionnelles ajustées au projet d'établissement - en externe : lisibilité de l'action menée
Doter les professionnels d'outils leur permettant de mener leur action d'accès aux droits	Organisationnel	- pour le professionnel : pratique professionnelle aidée par des outils, techniques, réseaux relatifs à l'accès au droit
Obtenir de l'information sur les droits et les procédures liées.	Pratiques professionnelles	- pour l'usager : développer sa connaissance sur ses droits.

³⁵ Costalat-Founeau A-M., Identité sociale et dynamique représentationnelle, PUR, Rennes, 1997.

³⁶ Baugnet L., L'identité sociale, Paris, Dunod, 1998.

³⁷ Milgram S. *Obedience to authority : an experimental view*, New York, Harper and Row, 1974.

³⁸ Michit R et Michit H. op. cit. pp. 83-112

³⁹ Karsz S., Pourquoi le travail social ? Définitions, figures, cliniques, 2004, p.59

⁴⁰ Ce terme est choisi ici pour envisager l'accompagnant mais plus largement, le CHRS dans son entier.

⁴¹ « Accès aux droits et participation des usagers au sein des CHRS de la Région Rhône-Alpes »

⁴² Duvoux N. op. cit p. 17

⁴³ Michit R. Michit H., op. cit. p. 22

Enjeux	Champs	Impacts
Fluidifier les informations dans un cadre d'analyse commun,	Organisationnel et pratiques professionnelles	- pour le professionnel : définir les espaces d'accès aux droits au sein du centre d'hébergement (ses acteurs, ses techniques, ses méthodes, ...) - pour l'utilisateur : faciliter son accès au droit.
Définir les approches d'accompagnement d'accès au droit	Postures et pratiques professionnelles	- pour le professionnel : définir sa position, ses méthodes de travail, ses cadres d'analyse, au regard de son objectif de travail : faire accéder l'utilisateur à l'utilisation de ses droits - pour l'utilisateur : limiter les ruptures de parcours (d'un partenaire à l'autre, par ex.). S'approprier les éléments en jeu dans ses prises de décisions, analyser les conséquences de ses choix. Poser des actes d'insertion en phase avec sa situation.

V. Questions

Les questions sont regroupées dans un plan prévisionnel de la recommandation. Au fur et à mesure des travaux, le plan pourra être amené à évoluer.

En préalable, quelques définitions : Droit (individuel, collectif, fondamental, ...), loi, humanité, autonomie, citoyenneté,

A. *L'établissement*

☞ Ses missions – sa culture

- Quels rapports l'établissement fait-il entre sa mission vis-à-vis de l'utilisateur⁴⁴ (faire accéder l'utilisateur à plus d'autonomie) et l'accès aux droits⁴⁵ ?
- Est-ce que si l'on parle de droit dans l'établissement, on parle d'obligation ou de contrepartie ? Pour qui ? L'utilisateur ? L'établissement ?
- Quand on parle d'accès au droit dans l'établissement, de quoi parle-t-on ? De développement de l'autonomie ? D'accès aux droits sociaux ?
- Quand et comment est signifié le commencement et le terme de l'accompagnement vers l'accès aux droits et à l'utilisation des droits ?
- Comment dans un établissement où est appliquée la loi n°2002-2, l'intérêt général, la solidarité, le respect des autres sont préservés ?
- Qu'en dit le projet d'établissement ?

☞ Ses moyens humains et pédagogiques

- Qui accompagne à l'accès aux droits dans l'établissement ? Quelles sont les procédures et les démarches pédagogiques mises en œuvre ? Sont-elles clairement énoncées dans un document de référence ?
- Qui accompagne et soutient l'utilisation et la mise en œuvre des droits acquis ? Quelles sont les procédures et les démarches pédagogiques mises en œuvre ? Sont-elles clairement énoncées dans un document de référence ?
- Qui travaille les écarts aux résultats attendus ? Quelles sont les procédures et les démarches pédagogiques mises en œuvre ? Sont-elles clairement énoncées dans un document de référence ?
- Dans l'établissement, est-ce que le statut d'un ou des accompagnants menant un usager vers l'accès au(x) droit(s) est en phase (en cohérence) avec les connaissances qu'ils possèdent sur le sujet, le système de valeurs qu'ils arborent spontanément, sa capacité d'action ?
- Le suivi des interventions est-il assuré et par qui ? Quelles sont les procédures et les démarches mises en œuvre pour réaliser ce suivi dans l'objectif de soutenir les accompagnants ? Sont-elles clairement énoncées dans un manuel de références ?

☞ Son organisation interne

- Quelle organisation est mise en place pour répondre aux questions que posent les décisions de statuer, d'engager, de suivre, et de terminer un accompagnement auprès d'un usager lors de son parcours d'accès aux droits ?
- Comment le projet d'établissement est utilisé à ce propos ?
- Comment les différents accompagnants (professionnels et bénévoles) qui ont œuvré autour de la question de l'accès au(x) droit(s) partagent leur positionnement par rapport à l'utilisateur.

☞ Sa veille juridique et partenariale

⁴⁴ Citoyen de fait

⁴⁵ Citoyen de droit

- Comment l'établissement s'assure-t-il que l'information concernant l'accès aux droits utilisée par les professionnels et par contre coup diffusée à l'usager est efficace ?
- Comment l'établissement organise-t-il ses procédures de recours à l'égard de ses partenaires ?
- Quelles sont ses participations aux réseaux (institutionnels, associatifs, thématiques) pouvant aider l'établissement dans sa mission de faire accéder aux droits, les usagers accueillis par l'établissement ?
- Quels sont les intérêts (désintérêts) d'une formalisation de partenariat (conventionnement) ?

B. L'accès aux droits

↳ Le diagnostic

- Qui sont les usagers ?
 - En termes de *position sociale* (statut, groupe d'appartenance, espace de vie...), de *systèmes de valeurs* ou représentations sociales qui les animent ?
 - En termes de capacité décisionnelle : quelles connaissances et capacité de raisonnement leur permettent d'anticiper des situations et définir des projets individualisés ?
 - Quelles sont leurs capacités à poser des décisions ajustées en fonction des projets identifiés et des situations de la vie quotidienne ?
- A quel niveau l'accompagnement va-t-il porter : L'information ? Le rapport à la société ? La capacité à décider de façon ajustée ? L'ajustement des facteurs de la position sociale (droits sociaux administratifs, régularisation des papiers, logement ...) ?
- Comment l'accompagnant « décode-t-il » les éléments de la situation d'un usager pour construire et décliner son diagnostic ?
- Comment les organise-t-il ? Comment définit-il les priorités d'accès aux droits ?
Par exemple comment définit-il le ou les champ(s) sur le(s)quel(s) va porter l'accompagnement : l'accès à la parentalité, au logement, à la santé, au travail, aux loisirs, aux ressources, ... en fonction des données de son diagnostic ?
- Comment construit-il les étapes de son accompagnement ?

↳ L'accompagnement

- Comment et avec qui l'accompagnant partage-t-il son analyse de la situation et ses perspectives d'accompagnement ?
- Concernant l'accès aux droits :
 - Comment les pratiques concrètes de l'accompagnement au niveau des positions sociales sont-elles mises en œuvre et auto-évaluées par l'accompagnant ? Comment peut-il en rendre compte en vue d'un soutien ou d'un ajustement ?
 - Comment les pratiques concrètes de l'accompagnement au niveau des connaissances (d'information) sont-elles mises en œuvre et auto-évaluées par l'accompagnant ? Comment peut-il en rendre compte en vue d'un soutien ou d'un ajustement ?
 - Comment les pratiques concrètes de l'accompagnement au niveau des capacités à décider de façon ajustée sont-elles mises en œuvre et auto-évaluées par l'accompagnant ? Comment peut-il en rendre compte en vue d'un soutien ou d'un ajustement ?
 - Comment les pratiques concrètes de l'accompagnement au niveau du rapport à la société sont-elles mises en œuvre et auto-évaluées par l'accompagnant ? Comment peut-il en rendre compte en vue d'un soutien ou d'un ajustement ?

↳ Le partenariat

- A quel(s) moment(s) les partenaires sont-ils interpellés ? Comment ? Par qui ?
- Comment définir un accompagnement physique ou non vers un partenaire ?
- Quelle est la part d'action de l'usager vers le partenaire ? Celle du professionnel ? Comment est-ce défini ?

↳ L'information

- Comment l'information sur l'accès au droit est connue de l'usager ?
- Quels sont les supports relatifs à l'accès aux droits ?
- Sur quoi portent les connaissances des usagers ? Les droits ? Les procédures ? Les conséquences ?

VI. Cadre méthodologique

Compte tenu du contexte de refondation actuel du secteur de l'hébergement et du logement, la méthode retenue est celle du **consensus formalisé**. Cette méthode permet de modéliser l'avis des professionnels, usagers, personnes qualifiées, en fonction de leur pratique, en explicitant et quantifiant l'accord ou le désaccord entre les utilisateurs ayant une pratique régulière dans ce domaine.

L'enquête qualitative devra chercher à rencontrer :

- des établissements du périmètre de la recommandation,
- des établissements qui ont mis en œuvre ou qui mettent en œuvre une synergie partenariale relative à l'accès aux droits des usagers de centre d'hébergement,
- des établissements qui ont développé des modes d'action innovants relativement à l'accès aux droits.

Ces rencontres s'appuieront sur :

- Les acteurs en régions et départements qui auront pu identifier des fonctionnements particuliers sur leur territoire.

- L'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale permet à travers les projets labellisés de retenir ceux qui sont dans le champ de la recommandation. Par ailleurs, le chantier national prioritaire 2008-2012 par son appel à projets de 2008 offre également des initiatives intéressantes pour les travaux de cette recommandation.

Concernant la revue de littérature, la conférence de consensus Sortir de la Rue qui s'est tenue en novembre 2007 offre une vision exhaustive de la situation de l'hébergement et de l'exclusion avant cette date. Dernièrement, une conférence européenne de consensus sur le sans abris s'est tenue les 9 et 10 décembre dernier à Bruxelles. Les documents issus de cette conférence devraient permettre une revue de littérature suffisante.

Calendrier

- Présentation aux instances et validation de la lettre de cadrage janvier-février 2010
- Mise en place des groupes d'appui Anesm avril / juillet 2011
- Rédaction de la recommandation avril / août 2011
- Groupe de cotation septembre/octobre 2011
- Groupe de lecture interne Anesm : octobre 2011
- Groupe de lecture octobre / novembre 2011
- Présentation de la recommandation aux instances fin 2011

La production de la recommandation s'appuie sur un groupe de travail d'une quinzaine de personnes. Sa composition cherche à établir un équilibre entre personnes qualifiées sur le sujet, professionnels et usagers ou représentants d'usagers. Concernant les professionnels la constitution tient compte de la diversité des intervenants (directeur d'établissement ou de service, chef de service, éducateur, assistant de travail social, psychologue, agent d'accueil, bénévole, ...). Une représentativité est recherchée au niveau des différents type d'établissement (d'insertion, de stabilisation, d'urgence, les centres provisoires d'hébergement, le secteur privé, le secteur public).

Annexe 1 : Liste des principaux sigles utilisés

AFPR : Action de Formation Préalable au Recrutement
AHI : Accueil, Hébergement et Insertion
AMP : Aide Médico Psychologique
ANSA : Agence Nouvelle des Solidarités Actives
APRE : Allocation Personnalisée de Retour à l'Emploi
APRILES : Agence des PRatiques et des Initiatives Locales
AS : Assistant de Services Sociaux
ASS : Allocation de Solidarité Spécifique
CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAVA : Centre d'Adaptation à la Vie Active
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CDAD : Conseil Départemental d'Accès au Droit
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CIE : Contrat Initiative Emploi
CMU : Couverture Maladie Universelle
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CAF : Caisse d'Allocation familiale
CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence
CNLE : Conseil National de Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
CIVIS : Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CUI : Contrat Unique d'Insertion
CVS : Conseil à la Vie Sociale
DALO : Droit Au Logement Opposable
EI : Entreprise d'Insertion
ES : Educateur Spécialisé
FNARS : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale
GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
HCLPD : Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées
ME : Moniteur Educateur
MIPES : Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile de France
ODENORE : Observatoire DEs NOn REcours
ONPES : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
PARADS : Pole d'Accueil en Réseau pour l'Accès Aux Droits Sociaux
RMI : Revenu Minimum d'Insertion
RSA : Revenu de Solidarité Active
SIAO : Système intégré d'Accueil et d'Orientation

Annexe 2 – Définition des types de places

Définitions extraites de : Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale – Premiers résultats de l'enquête ES 2008, Etudes et Résultats DREES, n° 738 - Septembre 2010

Places d'insertion : Hébergement dans la durée de personnes confrontée à des difficultés sociales, qui peut être associé à des actions permettant aux personnes prises en charge de retrouver leur autonomie.

Places de stabilisation : Hébergement sans limitation de durée mais à vocation transitoire en faveur des personnes fortement désocialisées, intermédiaire entre les hébergements d'urgence et d'insertion.

Places d'urgence : Hébergement à prise en charge immédiate et pour une durée d'intervention de quelques jours

Centre Provisoire d'hébergement (définition extraite du guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté DGAS/DGALN) : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale destiné spécifiquement aux réfugiés statutaires particulièrement vulnérables pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Annexe 3 – Textes juridiques de référence

- Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,
- loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable,
- loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions
- Décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.
- Circulaire n°DEVU1017090C du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées
- Circulaire n° DGCS/1A/2010/271 du 16 juillet 2010 relative au référentiel national des prestations du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion,
- Circulaire n° DEVA1014065C du 8 avril 2010 relatif au Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO),
- Circulaire n°DGAS/LCE 14/2009/351 du 9 décembre 2009 relative à la planification territoriale de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile, en liaison avec la politique d'accès au logement,
- Circulaire n° DGAS/1A/LCE/2007/90 du 19 mars 2007 relative à la mise en œuvre d'un principe de continuité dans la prise en charge des personnes sans-abri
- Circulaire n° DGAS/1A/5B/2006/204 du 21 avril 2006 relative à la mise en place d'un système unique d'informations concernant les centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Annexe 4 – Mots clés

Accès à la culture	Pauvreté
Accès à la formation	Personne accueillie
Accès au compte bancaire	Personne défavorisée
Accès au logement	Précarité
Accès au travail	Prise en charge
Accès aux dossiers	Projet personnalisé
Accès aux droits	Référent
Accès aux loisirs	Règlement de fonctionnement
Accès aux soins	Règlement intérieur
Accompagnement éducatif	Représentations de soi
Accompagnement psycho-éducatif	Représentations sociales
Accompagnement psycho-rééducatif	Réseau (travail en)
Accompagnement social	SAMU SOCIAL
Advocacy	Sans abris
Aide médicale	Sans domicile
Assistance	SDF
Autonomie	Squat
Autorité parentale	Urgence sociale
Autodétermination	Usager
Capacité juridique/légale (l'usager est-il en mesure d'exercer ses droits?//tutelle-curatelle)	Vie privée
Célibataire	
CHRS – Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	
CHU - Centre d'Hébergement d'Urgence	
Citoyenneté	
Centre provisoire d'hébergement	
Conseil à la vie sociale	
Coopération	
Décohabitation	
Domiciliation	
Droit effectif	
Droit négatif	
Droit positif	
Droit(s) des usagers	
Droits sociaux	
Empowerment	
Errance	
Etat providence	
Exclusion	
Femme avec enfant	
Habitus	
Hébergement	
Hébergement de stabilisation	
Hébergement de stabilisation	
Idéologie	
Immigration	
Inclusion	
Insertion	
Jeune	
Livret d'accueil	
Logement	
Mal logé	
Marginal	
Non-recours	
Partenariat	
Participation	

Annexe 5 – Bibliographie

1. Ouvrage :

- Abric J-C., *Coopération, compétition et représentations sociales*, Delval, Fribourg, 1987, 229p.
- Abric J-C., *Exclusion sociale, Insertion et prévention*, Saint-Agne, Eres, 1996, 168 p.
- Anderson N., *Le Hobo*, Nathan, Paris, 1993 [1923]
- Ballet D. (dir.), *Les SDF. Visibles, proches, citoyens*, Paris, PUF, 2005, 191p.
- Barbe L., *Une autre place pour les usagers ? : Intervenir dans le secteur social et médico-social*, Paris, la Découverte, 2006, coll. Alternatives sociales, 201p.
- Bagnat L., *L'identité sociale*, Paris, Dunod, 1998, 118p.
- Beaune J-C., *Le vagabond et la machine. Essai sur l'automatisme ambulatoire. Médecine, technique et société. 1880-1910*, Seyssel, Champ-Vallon, 1983, 400 p.
- Beauville Claire/FNARS, *La veille sociale. Face à l'urgence*, Paris, ESF Editeur, 2001, 180 p.
- Beauvois J-L., Joule R-V., Monteil J-M., *Perspectives cognitives et conduites sociales (IV)- Jugements sociaux et changements d'attitudes*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1993, 315 p
- Belorgey J-M., *La gauche et les pauvres*, Paris, Syros/Alternatives, 1988, 224 p.
- Benasayag M., *Le mythe de l'individu*, Paris, La découverte, 1998, 177p.
- Bergier B., *Compagnons d'Emmaüs : sociologie du quotidien communautaire*, Paris, Editions ouvrières, 1996, 171 p.
- Bergier B., *Les affranchis : étiquetés "SDF, drogués, marginaux, inemployables" : ils s'en sont sortis !*, L'Harmattan, 2000, 206 p.
- Boltanski L., Thévenot L., *De la justification – Les économies de la grandeur*, Gallimard, Mesnil-sur-l'Estrées, 1997, 483 p.
- Bresson M., *Les SDF et le nouveau contrat social : l'importance du logement pour combattre l'exclusion*, Paris, L'Harmattan, 1998, 145p.
- Castel R., *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, 490 p.
- Costalat-Founeau A-M., *Identité sociale et dynamique représentationnelle*, PUR, Rennes, 1997, 139 p.
- Chobeaux F., *Les Nomades du vide*, Actes Sud, 1996, 128 p.
- Choquet M. et Ledoux S., *Adolescents Enquête nationale Le temps des premières expériences sexuelles*, Les Editions de l'INSERM, Paris, 1994.
- Damon J., *Vagabondage et mendicité*, Flammarion, coll. Dominos 1998, 125 p.
- Damon J., *La question SDF. Critique d'une action publique*, Paris, PUF, coll. Le lien social, 2002, 288 p.
- David-Jougneau M., *Le dissident et l'institution – ou Alice au pays des normes*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1989, 255p.
- Declerck P., *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Plon, Terre Humaine, Paris, 2001, 457 p..
- Degrand F., (ss dir.), *L'accompagnement social – Histoire d'un mouvement, concepts et pratiques*, Presse de l'EHESP, 2010, 299 p.
- De Swaan A., *Sous l'aile protectrice de l'État*, Paris, PUF, 1988, trad. 1995.
- Duneir M., *Sidewalk*, NY, Farrar, Strauss and Giroux, 1999.
- Duvoux N., *L'autonomie des assistés – Sociologie des politiques d'insertion*, PUF, coll. Le lien Social, Paris, 2009, 269p.
- Emmanuelli X, *Dernier Avis avant la fin du monde*, Albin Michel, 1994, 256 p.
- Feertchak H., *Les motivations et les valeurs en psycho-sociologie*, Paris, A. Colin, 1996, 190 p.
- Ferrand C. (ss dir.), *Le croisement des savoirs – Quand le quart monde et l'Université pensent ensemble*, ed. Quart Monde, Paris, 1999, 525p.
- Firdion J-M., Marpsat M., *La rue et le foyer, une recherche sur les sans domicile et les mal-logés dans les années 1990*, Paris, Ined / Puf, 2000, 413p.
- Fitzpatrick S., Kemp P. and Klinker S., *Single homelessness: an overview of research in Britain*, Bristol : Policy Press, 2000.
- Foucault M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, 583 p.
- Foucault M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 360 p.
- Frégné C., *Les vendeurs de la presse SDF. Etude ethnosociologique*, L'Harmattan, Paris, 2003
- Geremek B., *Les marginaux parisiens aux XIVèmes et XVème siècle*, Paris, Champs Flammarion, 1976
- Geremek B., *La potence et la pitié*, Paris, Champs Flammarion, 1978, trad. Gallimard, 1987.
- Giraud M., *Le jeune SDF. Socioanalyse de la précarité*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Goffman E., *Asiles*, Paris, Éditions de Minuit, 1968 ;
- Grignon C., Passeron J-C., *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Gallimard, 1989.
- Guindon J., *Vers l'autonomie psychique*, Paris, Fleurus, 1982

- Hirsch M., avec la coll. de l'Agence Nouvelle des Solidarités actives, *50 droits contre l'exclusion*, Paris, Dalloz, 2009, 236p.
- Hopper K., *Reckoning with homelessness*, Cornell University Press, Ithaca, 2003.
- Janvier R., Matho Y., *Mettre en œuvre le droit des usagers dans les organisations sociales et médico-légales*, Paris, Dunod, 2004, 3^e ed., 344p., coll. Action Sociale.
- Jodelet D., *Représentations sociales : phénomène, concept et théorie*, Paris, PUF, 1994, 424 p
- Karsz S., *Pourquoi le travail social ? Définitions, figures, clinique*, Paris, Dunod, 2004, 161 p.
- Laé J-F., Murard N., *L'argent des pauvres*, Editions Le Seuil, 1995
- Laé J-F., Murard N., *Les récits du malheur*, Descartes, 1995
- Lamarque G., *L'exclusion*, PUF, Paris, coll. Que sais-je ?, 1998, 127p.
- Lebreton E., *Bouger pour s'en sortir. Mobilité quotidienne et intégration sociale*, Paris, Armand Colin, 2005
- Le Duc Y., *Déontologie de la relation à l'usager dans les services et établissements sociaux*, Paris, Dunod, 2000, 166 p.
- Le Roux Y., Lederman D., *Le cachalot. Mémoires d'un SDF*, Paris, Éditions Ramsay, 1998.
- Liebow E., *Tell them who I am*, Penguin USA, 1995.
- Lucchini R., *Enfant de la rue. Identité, sociabilité, drogue*, Editions Droz, Genève, Paris, 1996.
- Mac Donough P., *Without Key. My 15 Weeks With the Street People*, Hopkins, Terra Sancta Press, 1996, p. 223.
- Maillard Desgrees du Loü D., *Droit des relations de l'administration avec ses usagers*. Paris PUF, 2000, 567p.
- Michalot, T., Siméone, A., *L'évolution des représentations professionnelles au cours de la formation de travailleurs sociaux : L'exemple des critères d'admission en CHRS d'insertion*. Nouvelles Pratiques Sociales, 2010 in press.
- Michit R., Michit H., *L'identité psychosociale – diagnostic et développement. Théorie et pratique*, Grenoble, MC2R, 2008, 238p.
- Milgram S., *Obedience to authority : an experimental view*, New York, Harper and Row, 1974.
- Moscovici S., Doise W., *Dissensions et consensus*, Paris, PUF, 1992. 296 p.
- Mougin V., *Les SDF, Le cavalier bleu*, 2005, 125 p.
- Noblet P., *Pourquoi les SDF restent dans la rue*, La tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2010, 204 p.
- O'Flaherty B., *Making Room: The Economics of Homelessness*, Cambridge, Harvard University Press, 1996
- Orfeuil J.-P., *Transports, pauvretés, exclusions*, La tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2004, 281 p.
- Pagnier A., *Le vagabond. Ses origines. Sa psychologie. Ses formes. La lutte contre le vagabondage*, Paris, Vigot, coll. « Le déchet social », 1910.
- Palier B., *Gouverner la Sécurité Sociale. Les réformes du système de protection sociale depuis 1945*, Paris, PUF, p. 307, 2002.
- Paugam S., *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1991
- Paugam S., *La société française et ses pauvres : l'expérience du revenu minimum d'insertion*, Paris, PUF, 1993
- Pelège P., *Hébergement et réinsertion sociale : les CHRS. Dispositif, usagers, intervenants*. Paris, Dunod, 2004, 227p. Coll. Action sociale.
- Porquet J.-L., *La débîne*, Paris, Flammarion, 1987.
- Ricoeur P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990.
- Rullac S., *L'urgence de la misère : SDF et samu social*, Les quatre chemins, Paris, 2004, 220p
- Sen A., *Rationalité et Liberté en économie*, Paris, Odile Jacob, 2005 trad. Par M-P d'Iribane Jaawane, 559 p.
- Sen A., *L'idée de justice*, Paris, Flammarion, 2010, trad. Par Paul Chemla avec la coll. D'Eloi Laurent. 558 p.
- Simmel G., *Les Pauvres* (1^{re} édition en allemand, 1908), Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1998, p. 98.
- Snow D. et Anderson L., *Down on their Luck. A Study on Homeless Street People*, Berkeley, University of California Press, 1993.
- Tocqueville De A., *Sur le paupérisme*, Paris, Allia, 1999
- Tursz A., Souteyrand, Y. et Salmi R., *Adolescence et risque*, Syros, Paris, 1991
- Vexliard A., *Le clochard. Etude de psychologie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1957.
- Violette-Bajard C., *Visages de la pauvreté, don alimentaire et précarité urbaine*, Chronique sociale, 2000, 218p.
- Wagniat J-F., *Le vagabond à la fin du 19^{ème} siècle*, Paris, Belin, 1999, 349p.
- Zeneidi-Henry D., *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*, Paris, Bréal, 2002, 288p, coll. D'"autre part".
- Zwarthoed D., *Comprendre la pauvreté* John Rawls – Amartya Sen, PUF, Philosophie, 2009, 154 p

2. Parties d'ouvrage :

- Abric J-C., « Pratiques sociales et représentations sociales », In *Pratiques sociales et représentations*, ss-dir. J-C Abric, Paris, PUF, 1994, pp 217-238
- Arbonville D., « Normalisation de l'habitat et accès au logement entre 1984 et 1992. Une étude du « parc social de fait », In Firdion J-M., Marpsat M. (dir.), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal logés dans les années 1990*, Ined/PUF, 2000, pp. 31-62
- Ballet D., *Document de réflexion sur l'orientation des recherches envers les personnes sans domicile*, février 2004, In annexe 5 du rapport Chambaud L., *La coordination de l'observation statistique des personnes sans-abri*, IGAS, septembre 2007.

- Bouillon F., « Une question sociologique, un enjeu social : le « choix » de la pauvreté », In Ballet D., *Les SDF. Visibles, proches, citoyens*, 2005, PUF, pp. 267-278.
- Camilleri C., « Identité et gestion de la disparité culturelle : essai d'une typologie », In *Stratégies identitaires*, coll., Paris, PUF, 1997, pp. 85-110.
- Castel R., « Au delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précarité ? », In S. Paugam (dir.), *Repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, 2007, pp. 416-433.
- Choquet M. et Ledoux S., « Les adolescentes. Comment filles et garçons passent différemment de l'enfance à l'âge adulte », In *La Santé des Femmes* (sous la dir. de Saurel-Cubizolles M-J. et Blondel D.), Flammarion, Paris, 1996.
- Dambuyant-Warny G., « "Le passé des sans-avenir". Le poids de l'histoire dans les projets de vie des sans abri », In Billiard I., Debordereaux D., Lurol M. (dir.) *Vivre la précarité, Trajectoires et projets de vie*, Editions de l'Aube, 2000
- Damon J., Firdion J-M., « Vivre dans la rue, la question SDF », In *L'exclusion l'état des savoirs*, Paugam S. (ss dir.), Paris, ed. La découverte, 1996, pp. 374-386.
- Gaboriau P., *Clochard*, Paris, Julliard, 1993, pp. 206-211
- Gaboriau P., « L'enjeu social des discours sur la misère », In Gaboriau P., Terrolle D., *Ethnologie des sans logis. Etude d'une forme de domination sociale*, Paris, L'harmattan, 2003, pp. 19-42.
- Gueslin A., *Les gens de rien. Une histoire de la grande pauvreté dans la France du XXe siècle*, Fayard, 2004, p. 45.
- Guillou J., *Les jeunes sans domicile fixe et la rue ou « au bout d'être énervé »*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 39.
- Joseph I., « Le ressort politique de l'assistance, le moralisme et l'expérience de l'induction morale (A propos de Simmel et de l'ethnographie des SDF) » In *Les SDF. Représentations, trajectoires et politiques publiques*, Marpsat M., PUCA, 2003, pp. 321-345.
- Lenoir D., « L'exclusion face au droit », In *L'exclusion l'état des savoirs*, Paris, ed. La découverte, 1996, pp. 78-87.
- Le Pourhiet A-M, « Droit à la différence et revendication égalitaire : les paradoxes du postmodernisme » In Rouland Norbert (coll.) : *Le droit à la différence*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Laboratoire de théorie juridique, 2002, pp 251-261.
- Lhuillier JM., *Le droit des usagers dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux*, 4è ed. Rennes, Presses de l'EHESP, 2009, 272p.
- Lévy-Vroëlant Claire (dir.), *Logements de passage : formes, normes, expériences*, L'Harmattan, Paris, 2000, p. 221-240.
- Lindert P. H., *Growing public : socialspending and economic growth since the eighteenth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004
- Luo Y., McGrath C., « Oral health status of homeless people in Hong Kong », *Special Care in Dentistry*, 26 (4), 2006, pp. 150-154.
- Malewska-Peyre H., Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires, In *Stratégies identitaires*, coll., Paris, PUF, 1997, pp. 111-141.
- Maurel E., « Les représentations du sans-abrisme dans la presse écrite en France », In Feantsa, *L'évolution des profils des sans-abri : les sans-abri dans la presse écrite. L'analyse des discours*, Novembre 2004, pp. 7-14.
- Paltrinieri F., Bergamaschi M., « L'expérience de Piazza Grande à Bologne : un laboratoire de participation active des SDF », in Ballet D. (dir.), *Les SDF : visibles, proches, citoyens*, PUF, 2005, pp. 229-240
- Rouay-Lambert S. « Sortir de la rue : une voie sans issue ? », Ballet D. (dir.), *Les SDF. Visibles, proches, citoyens*, 2005, pp. 133-142.
- Sassier M., 2000, « L'exclusion n'existe pas, je l'ai rencontrée », In Karsz S. (dir.), *L'exclusion : définir pour en finir*, Paris, Dunod, pp. 61-80, p. 77
- Terrolle D., « La mort comme seule réinsertion », In Gaboriau P., Terrolle D. (dir.), *Ethnologie des sans-logis. Etude d'une forme de domination sociale*, L'Harmattan, 2003, pp. 181-202.
- Tessonières G., « Le "gardiennage des pauvres" : les logiques sociales de l'urgence », In Gaboriau P., Terrolle D. (dir.), *Ethnologie des sans-logis. Etude d'une forme de domination sociale*, L'Harmattan, 2003, pp. 75-109.
- Thalineau A. « Etre hébergé et travailler en centre d'hébergement et de réadaptation sociale : une ressource pour s'en sortir ? » In Châtel V., Soulet M-H., *Faire face et s'en sortir. Volume 1 : Négociation identitaire et capacité d'action*, Editions Universitaires Fribourg Suisse, 2002.
- Vidal-Naquet P. A., Giuliani F., « Les personnes sans domicile fixe. Modes de vie et trajectoires, *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2001-2002*, La Documentation française, pp. 359-394.
- Vival-Naquet P., « L'évolution du Concept d'urgence dans les politiques d'action sociale », In *les rencontres « études et recherches » de la Mission sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile de France*, 19 déc. 2003.
- Waser A-M., « Sans feu ni lieu », in Bourdieu P. (dir), *La misère du monde*, Seuil, 1993, pp. 499-515.

3. Article de périodique :

- Anderson I., Baptista I. Wolf J. et al., « Face au sans-abrisme en Europe. L'évolution du rôle des services : Les obstacles qui entravent l'accès des personnes sans domicile aux services de santé », *Observatoire européen sur le sans-abrisme*, novembre 2006, 34 p.

- Antoine D., « Les cas de tuberculose déclarés en France en 2005 », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, 2007, 11, pp. 85-90.
- Askevis M. Romo-Jimenez L., « De la fugue à l'errance, quelques portraits de ceux qui passent à la Croix-Nivert », *Adolescence*, 23, pp. 73-80. 1994.
- Astier P., « Activité et situation dans le récit d'expérience », *Education Permanente*, n°139, 1999/2, pp. 87-97.
- Astier I., « Droit à l'emploi et magistratures sociales : vers une politique des situations? », *Droit et Société*, 44/45-2000, pp. 143-155.
- Aumercier S., « Le Samu social. De l'urgence à l'inclusion globale », *Revue du MAUSS*, 2004, 23.
- Autès M., « Les représentations de la pauvreté et de l'exclusion dans la sphère politique et administrative », ONPES, *Les travaux de l'ONPES 2001-2002, 2002*, La Documentation Française
- Avenel M., Damon J. « Les contacts avec les intervenants sociaux des sans-domicile usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds », *Etudes et Résultats*, 2003, Drees, 277.
- Badiaga S., Menard A., Tissot Dupont H., « Prevalence of skin infections in sheltered homeless », *European Journal of Dermatology*, Septembre-Octobre 2005, 15 (5), pp. 382-386
- Bassuk E.L., Buckner J., Weinberg L., Browne A., Bassuk S., Dawson R., Perloff J., « Homelessness in female-headed families : Childhood and adult risk and protective factors », *American Journal of Public Health*, 1997, 87, pp. 241-248.
- Bauer D., Dubechot P. et Legros M., *Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte*, collection des rapports, CREDOC, Paris, 1993, n° 135.
- Beaudouin P., Tome X Solidarité et Intégration, Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 2007, n°3364, *Assemblée Nationale*, p. 27-32.
- Beck F., Legleye S., Spilka S., « L'alcoolisation des personnes sans domicile: remise en cause d'un stéréotype », *Économie et statistique*, 2006, 391-392, pp. 131-149.
- Beynet A., Menahem G., « Problèmes dentaires et précarité », *Questions d'économie de la santé*, Février 2002, 48.
- Blöss T., Frickey A., Novi M., « Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoires sociales des femmes mariées », *Population*, Mai-Juin 1994, n°3, p. 639.
- Blow H., De Wacker A., Louckx F. et al., « Profils de santé des personnes sans domicile en Belgique », *Sans abri en Europe, le magazine de la Feantsa*, 2006, pp. 3-5.
- Bresson M., « Exclusion et "norme logement". Pour une étude des représentations associées à la question sociale », *Sociétés Contemporaines*, 1997, 28, pp. 111-125
- Bresson Boyer M., « Les sans domicile fixe et le temps. La place du domicile dans la construction des repères temporelles », *Revue française des Affaires sociales*, 1998, 3.
- Brousse C., « Définir et compter les sans-abri en Europe: enjeux et controverses », *Genèses*, mars 2005, 58, pp. 48-71.
- Brousse C., « Le réseau d'aide au sans-domicile : un univers segmenté », *Economie et Statistique*, 2006, 391-392, pp. 15-34
- Brousse C., « Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficulté d'accès au logement ? », *Economie et Statistique*, 2006, 391-392, pp. 35-64, p. 39.
- Bruneteaux P., Lanzarini C., « Susciter le désir par la tendresse ». Les cadres de l'accueil caritatif sur une péniche lyonnaise », *Politix*, 1996, 34.
- Bruneteaux P., Lanzarini C., « La sexualité agressée des sous-prolétaires. Privations sexuelles et représentations du sida et de la prévention chez les hommes hébergés dans les centres d'urgences d'une grande association caritative », *L'homme et la société*, juillet-septembre 1998, 129, pp. 113-126.
- Bruneteaux P., « L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance », *Sociétés contemporaines*, mars 2006, 63, pp. 105-125.
- Bruneteaux P., « Les politiques de l'urgence à l'épreuve d'une ethnobiographie d'un SDF », *Revue française de sciences politique*, février 2007, 57 (1), pp. 47-67, p. 52.
- Carrière C., « Les journaux des SDF », *Jeunes à Paris*, novembre 1994, n°34.
- Chautard P., Huber M., « Une recherche à double effet : de la conceptualisation du cours dialogué à l'auto-analyse, par l'enseignant, de ses pratiques », *Education Permanente*, n° 139, 1999/2, pp. 135-184
- Cheung R.C., Hanson A.K., Maganti K. et al., « Viral hepatitis and other infectious diseases in a homeless population », *Journal of Clinical Gastroenterology*, 2002, 34, pp. 476-480.
- Choquet L-H, Sayn I., « Droit de la Sécurité Sociale et réalité de l'organisation : l'exemple de la branche famille », *Droit et Société*, 44/45-2000, pp. 111-125
- Choquet M. et Choquet Y., « Fugue à l'adolescence : approche épidémiologique », *Adolescence*, 1994, 23.
- Choquet M., « La consommation de drogues illicites chez les adolescents. A propos d'une enquête épidémiologique conduite en 1993 auprès de 12 391 adolescents de 11 à 19 ans », *Bulletin de l'Académie nationale de Médecine*, 1995, 179 (2).
- Cockersell P., « Drogues, maladies, folie et mort », *Sans abri en Europe, le magazine de la Feantsa*, 2006, pp.15-16.
- Corbillon M., Assailly J-P., Duynme M., « L'aide sociale à l'enfance : dépendance et devenir adulte des sujets placés », *Population*, 1988, 2, pp. 473-479.

- Christensen I., Koch-Nielsen I., Profiles and trends in Danish Homelessness, Working Paper 11, Research Department of Social Policy and Welfare Services, 2007.
- Crif formation et conseil, « L'accompagnement socio-professionnel vers et dans l'entreprise », Etude FNARS, Recueils et Documents, n°32, juin 2005, 31 p.
- Damon J., « Les "journaux de rue". Usage d'un handicap économique ou usage économique d'un handicap ? », *Revue française des affaires sociales*, 1995, 49 (2-3), pp. 53-77 ;
- Damon J., « En quête du chiffre : trois décennies d'estimations du nombre de SDF dans la presse », *Recherches et prévisions*, 2000, 60, pp. 117-124.
- Damon J., « L'urgence sociale » au prisme de sa ligne budgétaire. Autour du "47.21" », *Revue Française des Affaires Sociales*, 2001, 1, pp. 13-35.
- Damon J., Pour un traitement européen de la question des sans-abri, *Note de veille du centre d'analyse stratégique*, n°69, 2007.
- Dardy C., « Racontez-moi des histoires de papier », *Revue interuniversitaire de Sciences et Pratiques Sociales*, Juin 1990, n°2, pp. 5-11.
- De La Rochère B., « Les sans-domicile de sont pas coupés de l'emploi », *Insee Première*, oct. 2003, n°925.
- De la Rochère B., « La santé des sans-domicile usagers des services d'aide », *Insee première*, avril 2003, n°893.
- Department for Communities and local Government, No One Left Out – Communities ending rough sleeping, nov. 2008, 68 p.
- De Peretti G., « Les usagers ont-ils quelque chose à ajouter ? », *Economie et Statistique*, 2006, 391-392, pp. 151-175.
- Dumortier JB, « Droits et devoirs : de la contrepartie à la réciprocité », *Journal Copas*, avril 2005, n°35.
- Durou Dr. B., Rimailho André — Les « vagues » dans la société industrielle, *revue Population*, 1971, n°1, pp 174-175.
- Dutrénit J-M., Evaluation de la compétence sociale de l'usager – Chaînon manquant entre marginalité et intégration, *Les cahiers de l'Actif*, n0 288-291, 2000, pp. 179-199.
- Elbaum M., « Inégalités sociales de santé et santé publique : des recherches aux politiques », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 2007, 55, pp. 47-54.
- Fack G., « Pourquoi les ménages à bas revenus paient-ils des loyers de plus en plus élevés ? L'incidence des aides au logement en France (1973-2002) », *Économie et statistique*, 2005, 381-382.
- Fassin D., « Exclusion, underclass, marginalidad. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux Etats-Unis et en Amérique Latine », *Revue Française de Sociologie*, 1996, XXXVII, pp. 37-75.
- Firdion J.-M., Marpsat M., Bozon M., « Est-il légitime de mener des enquête statistique auprès des sans domicile ? Une question éthique et scientifique », *Revue française des Affaires Sociales*, 1995, 2.
- Firdion J.-M., Marpsat M., « Sans domicile mais pas sans famille », *Fondations*, 1998, 7, pp. 121-135
- Firdion JM., « Une revue de la littérature sur les jeunes sans domicile », *Recherches et Prévisions*, 2000, 60, pp. 79-109.
- Firdion J.M., Marpsat M., Lecomte T. et al., « Vie et santé des personnes sans domicile à Paris » in *Précarisation, risque et santé. Questions en santé publique*, Inserm, 2001, pp. 167-85.
- Firdion J-M., « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », *Economie et Statistique*, 2006, pp. 85-114.
- Fnars, Pourquoi la refondation est indispensable – Propositions de la FNARS pour l'hébergement et le logement. *Supplément la Gazette*, n°86 – novembre 2009
- Frankish C. J., Hwang S. W., Quantz D., « Homelessness and health in Canada ». *Canadian Journal of Public Health*, 2005, 96 (2), pp. 23-29.
- Frechon I., « Etre placées à l'adolescence... et après ? : témoignages et devenir de jeunes filles ayant vécu au foyer Le Caligo », Département Recherches, études, développement, Centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse, *Etudes et Recherches*, 2001, 4.
- Gaboriau P., « Les rythmes journaliers et saisonniers des clochards », *Les annales de la recherche urbaine*, 1994, 61, pp. 120-123
- Gautié J., « Insertion professionnelle et chômage des jeunes en France », *Regards sur l'actualité*, 1997, 233.
- Gelberg L., Linn L., Usatine R. et Smith M., « Health, Homelessness, and Poverty. A Study of Clinic Users », *Arch. Intern. Med.*, 1990, 150.
- Giuliani F., Vidal-Naquet P., « Les personnes sans domicile fixe. Modes de vie et trajectoires », *Les Travaux de l'Onpes 2001-2002*, pp. 359-393, p. 384.
- Hardy G., « Les quarante premières années de la FNARS », *La gazette du congrès*, 1, septembre 2005.
- Hatzfeld M., *Les Dzingués. Parcours de SDF*, Paris, Editions Autrement, 2006.
- Hérouard F., « Habiter un logement temporaire : le cas des demandeurs d'asile hébergés à l'hôtel », *Revue des Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 2003-2004, 115-118.
- Hirsch M., « La réduction des inégalités de santé est au cœur de la cohésion sociale », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, 2007, 2-3, p. 9.

- Jaeger M., « Le droit des usagers dans le secteur social et médico-social : une notion qui échappe aux évidences », *Lien social*, 18/11/1994, n°524.
- Join-Lambert M.-T., « Une enquête d'exception. Sans-abri, sans-domicile : des interrogations renouvelées », *Economie et statistique*, 2006, 391-392.
- Jouenne N., « Les pratiques de mendicité chez les sdf », *Le Nouveau Mascaret*, CREAHI-Bordeaux, 1997, 47, p. 44.
- Kammere M., Les CHRS entre le marteau et l'enclume, *Lien social*, n°970, 22/04/2010, pp. 10-17.
- Karsz S., L'éthique, le retour (du refoulé ?), *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 06/11/1998, n°2092
- Koegel P., Melamid E., Burnam A., « Childhood risk factors for homelessness among homeless adults », *American Journal of Public Health*, 1995, 12.
- Kovess V., Mangin-Lazarus C., « La santé mentale des sans abri à Paris : Résultats d'une enquête épidémiologique », *La revue française de Psychiatrie et de Psychologie Médicale*, Juin 1997, 9, pp. 17-24.
- Laé J-F. et Murard N., « Célibataire à la rue », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1996, 113, pp.31-39.
- Langlet M., Les CHRS entre le marteau et l'enclume, *Lien social*, 22/04/2010, n° 970, p. 10-13
- Lanzarini C., « Un exercice de santé mentale ou les pratiques de survie identitaire : pauvreté extrême et onirisme social », *Prévenir*, 32, 1997, p. 71.
- Laporte A., Rouvel-Talleg C., Grosdidier E et al., « Epilepsy among the homeless: prevalence and characteristics », *European Journal of Public Health*, 16 (5), 2007, pp. 484-486.
- Lecomte T., Mizrahi An. et Mizrahi Ar., « Santé et recours aux soins », In *Vie et santé des personnes sans domicile à Paris* (sous la dir. de Firdion J-M., Marpsat M., Lecomte T., Mizrahi An. et Mizrahi Ar.), Paris, CREDES, 1998, dossier n°1222, p. 16-34.
- Lévy-Vroëlant C., « Les avatars de la ville passagère : de la location meublée à l'hébergement incertain », *Annales de la Recherche Urbaine*, 94, décembre 2003
- Lhuillier JM., « Le droit des usagers contre les usagers », *Les cahiers de l'Actif*, n°331, 2003, pp. 63-70.
- Nicole Maestracci, « Au milieu du gué », *TSA*, juin 2010, n°13, pp 36
- Mainaud T., « Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociales – Premiers résultats de l'enquête ES 2008. », *Etudes et résultats DREES*, n° 738, sept. 2010.
- Mainguené A., Un quart des personnes hébergées en établissement social disposent d'un revenu issu du travail, *Les Travaux de l'Observatoire 2007-2008*, pp. 183-192
- Malki M., RIZZO A-C., PRAILE D., Pratiques d'accompagnement social en matière de logement: une expérience pour contribuer au débat, *Pensée plurielle*, 2/2006, n°12, pp. 101-122.
- Manzon L., Rosario M., Rekart M.L., « HIV seroprevalence among street involved Canadians in Vancouver », *AIDS Education and Prevention*, Fall(suppl), 1992, pp. 86-89.
- Marpsat M., « Un avantage sous contrainte. Le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, 1999, 54 (6), pp. 885-932.
- Marpsat M., « Les apports réciproques des méthodes quantitatives et qualitatives : le cas particulier des enquêtes sur les personnes sans domicile », *Dossiers et Recherches*, INED, 79, août 1999.
- Marpsat, Firdion (ed), *La Rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, *Travaux et Documents de l'INED*, 144, 2000, pp. 63-106
- Marpsat M., Firdion J-M., « Les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire », *Recherches et Prévisions*, 65, 2001, pp. 91-112.
- Marpsat M., « Les personnes sans domicile à Paris ; les résultats du programme de recherche de l'INED », *European Population Papers Series*, No.3, Council of Europe, March 2002.
- Marpsat M., Quaglia M., Razafindratsima N., « Les sans domicile et les services itinérants », *Travaux de l'Observatoire 2003-2004*, pp. 255-290.
- Marpsat M., « Une forme discrète de pauvreté : les personnes logées utilisant les distributions de repas chauds », *Economie et statistique*, 2006, 391-392, pp. 65-85.
- Math A., « Le non-recours en France : un vrai problème, un intérêt limité », *Recherches et prévisions*, 43, 1996, pp. 23-31.
- Mayen P., « Des situations potentielles de développement », *Education Permanente*, n°139, 1999-2, PP. 65-86.
- Michalot T., Interroger les pratiques des travailleurs sociaux pour enseigner de nouvelles connaissances : L'exemple de l'admission en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), *Les doctoriales 2008*, Université Lyon II.
- Michalot, T., Siméone, A.. L'alcoolisation apparente : un critère d'exclusion pour l'admission en CHRS d'insertion ? *Pensée plurielle*, 2010/1 n°23.
- Michit, R., La démocratie est-elle possible dans une communauté d'Emmaüs, *Le lien*, 3, 1, 1994a.
- Michit, R., Une méthode d'explicitation des processus décisionnel des individus et des groupes : l'entretien psycho-cognitif, *Communication et organisation*, n°14, 1998, p.233-253.
- Michit, R., L'objectivation des communications en groupe dans le cadre de résolution de problèmes, *Communication et Organisation*, Bordeaux, n°19, 2001, pp. 193-212.
- Michit, R., De la compréhension des univers de relations à la gestion des conflits, *Les Cahiers de l'Actif*, n° 358-361, 2006, pp. 41-59.

- Michit, R et Michit, H., 12 mois pour sortir des engrenages circulaires de la maltraitance, *Les Cahiers de l'Actif*, n° 378-379, 2007, pp. 125-146.
- Michit, R., Comon, T., Concevoir et conduire un projet de changement ou comment prévoir et manager les situations indésirables, *Les Cahiers de l'Actif*, n° 372-375, 2007, pp. 295-320.
- Michit, R., Michit, H., Comon, T., Comment construire ou conserver l'esprit d'une équipe ?, *Les Cahiers de l'Actif*, n° 382-385, 2008, pp. 31-44.
- Michit, R., L'acte éducatif dans le quotidien institutionnel, *Les Cahiers de l'Actif*, n° 386-387, 2008, pp. 83-102.
- Michit, R. et Comon, T., La législation et ses applications administratives : injonctions paradoxales ou nécessaire créativité, *Les Cahiers de l'Actif*, n° 388-389, 2008, pp. 133-154.
- Michit, R., Comon, T., Michit, H., Soignant, pédagogue, assistant social, éducateur : éléments méthodologiques pour une coopération constructive. *Les Cahiers de l'Actif*, n° 398-401, 2009, pp. 293-318.
- Mignot S., « Des services d'accompagnement social en milieu rural : réinsertion en campagne », *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 24 sept. 2010, n° 2675, pp. 32-35.
- Monédiaire G., « Le droit du plus fort est le tort du plus faible », *Revue Interuniversitaire de sciences et pratiques sociales*, n°1, mars 1983, pp. 99-116.
- Monrose M., « Les contacts amicaux et familiaux des personnes sans domicile », *Etudes et résultats*, DREES, mai 2004, 311.
- Muñoz M., Vázquez C. et Vázquez J., « A comparison between homeless, domiciled and vulnerable populations in Madrid », *Population*, 59, Janvier 2004, pp. 129-142
- Olm C., Une enquête auprès des organismes sociaux – les jeunes, les personnes âgées et les difficultés de logement : trois priorités pour l'action sociale, CREDOC – *Consommation et modes de vie* – n°230, juin 2010.
- Pan Ke Shon J-L., « Isolement relationnel et mal-être », *Insee Première*, 931, novembre 2003.
- Pastré P., « La conceptualisation dans l'action : bilan et nouvelles perspectives », *Education permanente*, n°139, 1999/2, pp 13-35.
- Péchu C., « Quand les exclus passent à l'action. La mobilisation des mal-logés », *Politix*, 34, 1996, pp. 114-133
- Perrot M., Birraux A., Goldberg F. et Gutton P., « Le chevalier errant comme figure valorisante de l'errance », *Adolescence*, 23, 1994.
- Pichon P., « La manche, une activité routinière », *Les annales de la recherche urbaine*, 57-58, 1992-1993, pp. 146-156.
- Pichon P., « Survivre la nuit et le jour. La préservation de soi face au circuit d'assistance », *Politix*, 34, 1996, pp. 164-179, p.166.
- Plantet J. et Langlet M., Instances de défense des droits – Fusion inquiétante, *Lien Social*, n° 983 – sept. 2010.
- Plumb J D., « Homelessness: Care, prevention, and public policy », *Annals of Internal Medicine*, 126 (12), 1997, pp. 973-975.
- Raynal F., Accompagner sur le chemin de la réinsertion, *Actualité Sociales Hebdomadaires*, 05/11/2010, n°2681.
- Rossi P.H. et Shlay A.B., « Social Science Research and Contemporary Studies of Homelessness », *Annual Review of Sociology*, 18, 1992, pp. 129-160.
- Rotheram-Borus M.J., Koopman C., Ehrhardt A.A., « Homeless youths and HIV infection. », *American Psychologist*, 46, 1991, pp. 1188-1197.
- Sa S., Une plateforme pour les sans-abri, *TSA*, n°13, juin 2010, pp 34-39
- Siméone, A., Eneau, J., Rinck, F., Scénario d'apprentissage collaboratif à distance et en ligne : des compétences relationnelles sollicitées et /ou développées ? *Information Science for Decision Making*, 2007
- Soulié C., « Le classement des sans-abri », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1997.
- Soutrenon E., « Faites qu'ils (s'en) sortent. À propos du traitement réservé aux sans-abri dans le métro parisien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136-137, janvier 2001, pp. 38-48.
- Soutrenon E., « Offrons-leur l'asile ! Critique d'une représentation des clochards en « naufragés » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, 2005, pp. 88-115
- Strohl H., « La catégorisation – ou la réponse à la fièvre obsidionale de l'administration », *Revue interuniversitaire de Sciences et Pratiques Sociales*, Juin 1990, n°2, pp. 15-23.
- Susser E., Moore R., Link B., « Risk factors for homelessness », *American Journal of Epidemiology*, 2, 1993, pp. 546-556.
- Terrolle D., Privé de deuil, *Le Nouveau Mascaret*, Bordeaux, 55, 1999, pp. 26-32
- Terrolle D., « La ville dissuasive ou l'envers de la solidarité avec les SDF », *Espaces et sociétés*, 2004, p. 144.
- Toro P.A., Passereau Rabideau J.M., Bellavia C.W., Daeschler C.V., Wall D.M., Smith S.J., 1997, « Evaluating an Intervention for Homeless Persons : Results of a field Experiment », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 65, pp. 476-484.
- Trabert G., « Health and Medical Care of Single Homeless People in Germany », *Internet Journal of Public Health Education*, 1999, 1, pp. 74-89.
- Vachon J., « Errance des jeunes, Quelles réponses ? », *Actualités sociales hebdomadaires*, 2027, 1997.
- Vanovermer S., « Les établissements accueillants des adultes et des familles en difficulté sociale : premiers résultats de l'enquête ES », *Etudes et résultats*, 507, Drees, juillet 2006.

- Vassort M., « J'habite pas je suis partout. Les jeunes errants à Marseille, une question politique », *Espaces et société*, 116-117, 2004, pp. 79-92.
- Verdier P., Des nouveaux droits à promouvoir, de nouveaux outils à mettre en œuvre : les décrets d'application de la loi 2002-2, *RAJDS JDJ*, n°226, juin 2003.
- Vexliard A., « La disparition du vagabondage comme fléau social universel », *Revue de Sociologie*, n°1, 1963, pp. 53-79.
- Viard A., La question des droits des usagers des institutions sociales et médico-sociales. Quels effets sur les pratiques des professionnels ?, *dossier CREAL Rhône Alpes*, n°129, oct. 2002.
- Weller J.-M., « Une controverse au guichet : vers une magistrature sociale? », *Droit et Société*, 44/45-2000, pp. 91-109.
- Wright J. D., Rubin B. A. and Devine J. A., « Beside The Golden Door: Essays on Policy, Politics and the Homeless », Hawthorne, New York, Aldine de Gruyter Publishing Company. Homelessness – Causes and Effects. The relationship between Homelessness and the Health, Social Services and Criminal Justice Systems : a Review of the Literature », *British Columbia*, February 2001.
- Woitrain E., Les personnes hébergées par les CHRS : des hommes et des femmes en grande difficulté sociale, *Etudes et Résultats*, n° 29, août 1999, DREES.
- Zeneidi-Henry D., « Fixes sans domicile, réflexion autour de la mobilité des SDF », *Espace géographique*, 1, 2007, p. 10.
- Zolopa A.R., Hahn J.A., Gorter R. et al., « HIV and tuberculosis infection in San Francisco's homeless adults : prevalence and risk factors in a representative sample », *Journal of the American Medical Association*, 272, 1994, pp. 455-461 ;

4. Diplôme :

- Almarcha Bonnet C., *Pour une prise en charge globale des jeunes en errance : partenariats et solutions à développer à Bordeaux*, Mémoire d'inspecteur de l'action sanitaire et sociale, EHESP, mars 2008.
- Damon J., *La question SDF, ciblage et bricolages*, Thèse de doctorat sociologie, Université de Paris IV, 2001, 241p.
- Frechon I., *L'insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif*, Thèse doctorale de démographie et de sociologie sous la direction de Catherine Bonvalet, Paris, Université de Paris X – Nanterre, 2003
- Gaillac E., Le principe de continuité de l'hébergement des personnes sans abri : un vecteur d'amélioration pour les Centres d'Hébergement d'urgence – l'exemple du CHU George Sand, mémoire EHESP, DÉC. 2008. 99 p.
- Hervier A., Fonder le projet d'un CHRS en affirmant son identité et celle de ses acteurs, CAFDES, ENSP, Promotion 2005, 131 p.
- Marpsat M., Explorer les frontières. Recherches sur des catégories « en marge », Mémoire présenté en vue de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université Paris VIII, 145, Ined, mai 2007.
- Max A., Le droit des usagers dans les CHRS et CADA du Pas de Calais : Quelle mise en œuvre des outils de la loi 2002-2 ?, Mémoire de l'Ecole des Hautes Etudes de Santé Publique – 2008
- Péchu C., Du Comité des Mal logés à Droit au logement, sociologie d'une mobilisation : les transformations contemporaines de l'action collective, Thèse de sciences politiques de l'IEP de Paris, 2004.
- Pichon P., Survivre sans domicile fixe : étude socio-anthropologique sur les formes du maintien de soi, doctorat, faculté d'anthropologie et de sociologie de Lyon II, 1995.
- Sarhy P.P., Le CHRS, un outil en évolution, au service de la citoyenneté des personnes en difficultés sociales, mémoire CAFDES, 1995, ENSP.
- Schvartz A., Le Plan d'urgence hivernale. La prise en charge des sans-abri entre technicisation de l'action publique et mobilisation collective, mémoire de M2, IEP de Paris, 2007.
- Strasman M., Le droit des usagers au cœur du renouvellement de l'action sociale – l'exemple des CHRS aubois, ENSP, 2005.

5. Rapport :

- Adoma, Rapport d'activité 2009, 40p.
- D'Autume C., Fourcade M., Sanson G., *Rapport sur la procédure de prévision et de gestion des crédits d'hébergement d'urgence*, IGAS-IGA, 2006
- Brunet L., Carpentier S., Laporte A. et al., « Féminité, accès aux soins, maternité et risques vécus par les femmes en grande précarité. Une contribution à l'amélioration de leur santé gynécologique. », *Rapport à la direction générale de la santé*, Juin 2005, 106 p.
- Chambaud L., *La coordination de l'observation statistique des personnes sans abri*, rapport IGAS, 2007, 165 p.
- Clery-Melin P., Kovess V., Pascal J.-C., *Plan d'actions pour le développement de la psychiatrie et la promotion de la santé mentale*, rapport remis à M. Mattei, Ministre de la Santé, septembre 2003.
- Comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable, *Franchir les étapes pour rendre effectif le droit au logement opposable*, 1^{er} rapport annuel, oct. 2007, 78p.

- Comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable, *Assumer l'obligation de résultat du droit au logement sur l'ensemble du territoire, 2^{ème} rapport annuel, oct. 2008, 176p.*
- Comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable, *L'an II du DALO : Priorité à la bataille de l'offre, 3^e rapport annuel, oct. 2009, 169p.*
- Couty E., Mission et organisation de la santé mentale et de la psychiatrie, rapport au Ministre de la santé et des sports, janvier 2009, 86p.
- Dagot C., Thalineau A., *Etude de l'insertion par l'économie du public CHRS dans le cadre de l'économie solidaire*, Rapport pour le Secrétariat à l'économie solidaire, Juin 2001.
- Daly M., Résumé du rapport – *Accès aux droits sociaux en Europe*, Comité Européen pour la Cohésion Sociale, dec. 2003.
- Damon J., *Les politiques de prise en charge des sans-abri dans l'Union Européenne* – Rapport au Ministre du Logement – mai 2010.
- Ebsen F., Politikker overfor marginaliserede hjemløse, misbrugere og sindslidende i 90'erne, Unpublished workingpaper, Center for Forskning i Socialt Arbejde, Copenhagen, 2002.
- Edgar B., *Etat des lieux des politiques en matière d'exclusion du logement en Europe*, rapport pour l'Observatoire européen du sans-abrisme, FEANTSA, novembre 2005, p. 20.
- Edgar B., *Stratégie nationale pour prévenir et remédier à l'exclusion liée au logement. La voie vers un logement permanent*, Rapport de synthèse, Norvège 2006, sept. 2006, 19 p.
- Fahet G., Cayla F., Observatoire de l'accès aux soins de la Mission France, Rapport 2009, 226 p.
- Feantsa, Housing solutions for people who are homeless, Germany – National Report 2008, 27 p.
- Feltz M. H. Pascal M. F. (rapporteur) - Evaluation relative à la mise en œuvre du droit au logement opposable 23/09/2010, p. I-7
- Fleuret S., Pihet C., Zeneidi-Henri D., Connaissance des publics et de leurs parcours dans les structures d'accueil et d'hébergement en Pays de Loire, CNRS-UMR 6590 « Espaces géographies et sociétés », DRASS Pays de Loire, avril 2004, 55p.
- Fondation Abbé Pierre, *L'Etat du Mal Logement en France*, 15^e rapport annuel, 2010, 237 p.
- Fnars, *Les sans abri - Conférence de consensus – Sortir de la Rue*, Paris, 29/30 nov. 2007.
- Girard V. Estecahandy P., Chauvin P., *La santé des personnes sans chez soi - Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen*, Novembre 2009, 236 p.
- Haut Commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Rapport au Parlement – Suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans, oct. 2009, 53 p.
- Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, Hébergement des personnes en difficulté : sortir de la gestion de crise, 15^e rapport, juin 2009, 54 p.
- ISEE (Ingénierie Sociale, Economique et Environnemental), Rapport: Méthodes pour un dénombrement des sans-abri, ref. R10003b, 19 fév. 2010, 74 p.
- Jauneau P. *Les conditions d'accès aux services bancaires des ménages vivant sous le seuil de pauvreté*, Rapport réalisé par le CREDOC pour le Comité Consultatif du secteur financier, février 2010, 221p.
- Jensen M. K., *Slut-sum – En sammenfatning af projekterfaringerne fra Socialministeriets Udviklingsprogram*, Socialforskningsinstituttet, Copenhagen, 1992, Report 92:18.
- Just Jeppensen K., Boelsen M.W., Nielsen H., *Udstødte og sårbare – Forsøgserfaringer om hjemløse, misbrugere, sindslidende, isolerede, kriseramte*, Socialforskningsinstituttet, Copenhagen, 1992, Report 92:9.
- Killeen D., « Symposium sur les "jeunes laissés pour compte". European Young Homelessness Group Symposium », rapport pour le Centre européen de la jeunesse, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1987.
- Laporte A., Le Méner E., Pourette D., Oppenchain N., Carpentier S., « *Survivre ou faire l'amour. La pluralité des expériences affectives et sexuelles de personnes sans domicile fixe* », Observatoire du Samu social de Paris, rapport à l'INPES, mars 2007
- Loison M., « *Un nouveau regard sur les sans-abri* », Report on homelessness in France, Feantsa, 2006
- Mandic S., État des lieux des politiques en matière d'exclusion du logement en Europe, rapport pour l'Observatoire européen sur le sans-abrisme, FEANTSA, novembre 2006, p. 26.
- Mantovani J., Albisson A., Rafai K., Souchois C., Cayla F., *Les personnes sans logis – leur parole, leur point de vue sur l'offre d'hébergement, de logement, d'insertion et de santé*, Rapport d'étude 1 DRASS Pyrénées, dec. 2009, 44 p.
- Marpsat M., Quaglia M. Razafindratsima N., *Étude des marges de l'enquête INSEE 2001: le cas des personnes sans domicile n'utilisant pas les services d'hébergement et de restauration*, rapport pour l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale, septembre 2002
- Marpsat M. Quaglia M., *Étude sur les sans-domicile non francophones utilisant les services d'hébergement ou de restauration de repas chauds*, rapport pour l'INSEE, novembre 2002
- Massin I., Prevot M., Laporte P., *Mission d'analyse des conditions d'accès au logement des publics prioritaires*, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, rapport n° 007070-01, fev. 2010, 91 p.
- ONPES, *Bilan de dix ans d'Observation de la pauvreté et d'exclusion sociale à l'heure de la crise – Rapport 2009-2010*, mars 2010, 164p.

- Parquet P-J., *Souffrance psychique et exclusion sociale*, rapport remis à Mme Versini, Secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion, septembre 2003.
- Rapport au Parlement, *Suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en 5 ans*, déc. 2010, 64p.
- Rapport IGAS – *Données des comptes administratifs 2005*, 26 p.
- Rougier I., *Développer la fluidité des parcours de l'hébergement au logement*, Rapport IGAS n° RM2009-018, Février 2009
- Vidal-Naquet P. A., *Hors les murs, l'action sanitaire et sociale foraine auprès des publics marginalisés*, rapport remis au Plan urbain et à la DASS du ministère des Affaires sociales, 1995.
- Vidal-Naquet P. Tièvant S., *Des moments pour être soi*, enquête auprès des usagers des structures d'accueil de jour, Rapport, ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville, 1997.
- Warin P., « Le non recours : définition et typologies, ODENORE (Observatoire des non-recours aux droits et services), document de travail, juin 2010
- Zvetina D., *Organizational Change: Adopting a Housing First Approach*, The National Alliance to end Homelessness, July 2009, 26P.

6. Colloque :

6.1. Ensemble des actes :

- CNSA, « Premières rencontres scientifiques sur l'autonomie – Evaluer pour accompagner », Actes du colloque du 12 février 2009
- De Palma P., Frithiof L., Persson L. et al., « Oral health of homeless adults in Stockholm, Sweden », *Acta Odontologica Scandinavica*, Février 2005, 63 (1), pp. 50-55.
- MIPES (Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile de France), « Accès au droit et prévention des expulsions », Documents et Etudes, Actes de la journée du 21 oct. 2003.

6.2. Communication :

- Barbe L., « *Accompagnement et droits des usagers : quelles évolutions ?* » — conférence au CG 66 - octobre 2006 – Archives COPAS
- Brizais R., « *Citoyens en institution, institution citoyenne* », conférence-débat IRTS Rennes, 5/6/1998
- Bruneteaux P., *La violence dans les relations aux institutions*, Conférence à la Maison du puit de la Marlière à Villiers le Bel, 13 juin 2003.
- Fatella J., *Parcours de ruptures – parcours de soin et d'insertion*, Conférence IFSI Chaptal, 16 mai 2003.
- Frechon I., « Situation sociale et familiale de jeunes femmes après un placement au cours de leur adolescence », Colloque « Le devenir des enfants de familles défavorisées en France », 1er avril 2004
- Gazier B., *Pauvreté, entreprises et politiques de l'emploi*, In « La pauvreté en France aujourd'hui. Formes multiples et éléments communs », Actes de la journée d'Etude du 28 mai 1996, CERC-Association, Paris, 1996.
- Laé J-F., « *L'homme à la rue* », Accessibilité et situations d'urgence, séminaire 1992-1993, p. 68.
- Laporte A., Laruelle C., « *Epilepsie : de la prévalence au consensus* », Journée scientifique de l'observatoire du samu social de Paris, 13 décembre 2005.
- Lardoux C., Kern T., Laporte A. et al., « *Tuberculose : impact de la stratégie DOT chez les SDF* », Journée scientifique de l'observatoire du samu social de Paris, Décembre 2005.
- Marpsat M., « *The problem of definitions : points of similarity and difference* », Paper to the CUHP thematic network conference », Brussels, 3-4 November 2005.
- Maurel E., « *Les personnes défavorisées, une cible sociale incertaine* », Acte du colloque : Les publics défavorisés : catégorisation, médiation, Janvier 2002.
- Michit, R., *Le Rapport à la loi, une question séculaire*. In L'accompagnement et l'incontournable rapport à la loi, Arles, Colloque Maison d'Accueil, 1992.
- Michit, R., D'un espace à l'autre, In Les espaces de l'accompagnement, Chambéry, MAIS, 1996.
- Michit, R., La dissidence, une exclusion porteuse de création sociale, Troisième Conférence Internationale de psychologie sociale en Langue Française, Turin, 1998.
- Michit, R. et Comon, T., A priori fondamentaux, idéologie et représentations sociales, études de leurs rapports structurels, 4° colloque de psychologie appliquée, Rennes, 1999.
- Michit, R. et coll., Symposium - Les lois de la pauvreté de masse : causes du développement de l'exclusion malgré les dispositifs de lutte, 4° Conférence Internationale de Psychologie Sociale en Langue Française, Valencia, 2000.
- Michit et coll., Symposium – Les communications sociales spontanées : Fractures des espaces communicationnels dans la cité, 5° Colloque de Psychologie Appliquée, 2001.
- Michit, R., Le statut de la parole chez les jeunes et les adultes, In Violence et Incivilité causes quelques stratégies d'action, Colloque Val d'Oise, 2003.
- ONPES et DREES-MiRe, *Droit et Pauvreté – contributions issues du séminaire*, 2007, 208 p.

7. Document électronique :

- Médecins du Monde, Mortalité des personnes sans abri à Marseille – première données et premières analyses, <http://www.medecinsdumonde.org/>, janvier 2010.
- <http://www.boscoville2000.ca/>
- Une édition électronique (http://classiques.uqac.ca/contemporains/leblanc_marc/boscoville/leblanc_boscoville.pdf) réalisée à partir du texte de Marc LeBlanc, Boscoville : la rééducation évaluée, préface de Gilles Gendreau. Montréal, Éditions Hurtubise HMH, Ltée, – Cahiers du Québec Collection Droit et criminologie. 1983, 416 pp.

8. Guide et Recommandations :

- ANESM, *Expression et participation des usagers des établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale*, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, avril 2008, 39p.
- ANESM, *Les attentes de la personne et le projet personnalisé*, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, déc. 2008, 52p.
- ANESM, *Ouverture de l'établissement à et sur son environnement*, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, déc. 2008, 56p.
- ANESM, *Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement*, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, nov. 2009, 52p.
- ANESM, *Elaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service*, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, mai 2010, 80p.
- ANESM, *Questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux*, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, oct. 2010, 92p..
- DGAS, Guide méthodologique – *Accès aux droits sociaux – Améliorer la qualité de l'accueil des personnes en difficulté*, novembre 2006.
- DGAS, DGALN, *Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté*, sept. 2008.
- FNARS/DGCS, *Guide précarité et santé mentale : repères et bonnes pratiques*, 2010.
- Mission régional d'appui Droit et Ville, *Répertoire régional Justice de proximité, accès au droit et résolution amiable des conflits en Ile de France*, juin 2004, 360 p.
- UNAFO, *Précarité sociale et vieillissement – Accompagner les personnes vulnérables et isolées – Guide de bonnes pratiques*, 2010, 41p.
- UNCASS – FNARS - DGCS, *Guide pratique de la domiciliation*, 2010.